

**Banque Centrale
des
Etats de l'Afrique de l'Ouest**

RAPPORT D'ACTIVITÉ

1960

**BANQUE CENTRALE
DES ÉTATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST**

RAPPORT D'ACTIVITÉ

EXERCICE 1960

Le rapport d'activité de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest pour 1959 avait souligné les incertitudes économiques provoquées, au cours de cette période, par l'évolution politique des Etats après les grandes décisions de 1958. Il laissait prévoir que l'année 1960 pourrait être celle des choix définitifs.

En fait, elle a surtout marqué le terme d'une étape décisive dans l'histoire politique de l'ouest africain. Au cours de cette période, tous les Etats de notre zone d'émission ont successivement proclamé leur indépendance, la République du Sénégal et la République Soudanaise mettant elles-mêmes fin aux liens fédératifs qui, quelques mois durant, les avaient unies.

Cette clarification des relations politiques entre les Etats et la France, et entre les Etats eux-mêmes, n'a cependant pas mis fin aux incertitudes en matière économique et financière.

Entre les Etats et la France : seule la Fédération du Mali avait conclu, en 1960, des accords de coopération dont la validité a d'ailleurs été remise en cause après la séparation des Républiques du Sénégal et du Soudan, de sorte que, jusqu'à une date récente, seule la République du Sénégal était liée à la France par un accord de coopération en matière économique et monétaire. Des conventions en la matière ont été conclues avec les quatre Républiques de l'Entente en avril 1961 et avec la République Islamique de Mauritanie en juin 1961.

Entre les Etats eux-mêmes : la décision unilatérale par laquelle la République de Guinée a créé sa propre monnaie, le 1^{er} mars 1960, sans conclure avec la Banque Centrale un accord sur la reprise des actifs et passifs guinéens de celle-ci, a sensiblement affecté la position financière de l'Union monétaire et a provoqué des perturbations qui ont, en partie, isolé la Guinée des partenaires auxquels elle avait toujours été associée jusqu'ici. La dissolution de la Fédération du Mali, et les dispositions prises, en suite de cet événement, par le gouvernement de la République du Mali ont distendu des liens économiques cependant inhérents à l'état d'union monétaire : il en est notamment ainsi de la réglementation des transferts qui apporte des restrictions à la liberté des règlements à l'intérieur de la zone d'émission, liberté qui est cependant une des caractéristiques de toute union monétaire. Ainsi en est-il encore des dérogations apportées par d'autres Etats à l'Union douanière établie entre eux le 6 juin 1959.

Aussi retrouvera-t-on, tout au long du présent rapport, les manifestations significatives des périodes d'incertitude économique et monétaire, qu'il s'agisse de l'évolution des transferts et des crédits ou de la gestion de la Banque Centrale.

En ce qui concerne le secteur privé, on notera la tendance des particuliers et des entreprises à conserver le maximum de liquidités, à tenter de les soustraire aux aléas de la conjoncture locale et à se porter emprunteurs pour des besoins non exclusivement économiques.

En ce qui concerne le secteur public, la mise en vigueur de nouvelles modalités de gestion des Trésors nationaux et du Trésor français en Afrique ne permet pas d'interpréter encore avec précision le solde des transferts effectués pour leur compte.

La Banque Centrale, par ailleurs, ne voit pas sans inquiétude se réduire les éléments d'information indispensables à une bonne gestion de la monnaie. Elle ne se lassera pas d'attirer l'attention des gouvernements sur une carence statistique (statistiques économiques et notamment du commerce extérieur et des opérations financières publiques) qui ne permet déjà plus d'établir un diagnostic sérieux sur l'évolution économique des Etats, et qui explique que le présent rapport soit moins complet et plus succinct que les précédents.

Il faut ajouter que l'interprétation de la situation monétaire a été rendue encore plus difficile par les conditions dans lesquelles la Banque de la République de Guinée a disposé non seulement des billets retirés de la circulation à la suite de la réforme monétaire mais encore des billets provenant des encaisses de la Banque Centrale : les uns et les autres ont été, soit changés en France ou à l'étranger, soit réintroduits dans les Etats de l'union monétaire, de sorte qu'il est aujourd'hui impossible de savoir dans quelle mesure la circulation fiduciaire comptable correspond à la circulation réelle.

Cependant la situation économique de la zone d'émission, en 1960, apparaît dans son ensemble satisfaisante, d'autant plus que les Etats ont eu, durant la même période, à accomplir sur tous les plans une tâche très lourde de réorganisation et de transformation des structures. Les constatations faites dans le rapport de la Banque témoignent du développement remarquable du volume de la production, ainsi que de l'amélioration de la qualité des productions exportables, de la réalisation de grands travaux d'équipement, de l'installation d'industries de transformations nouvelles et de la poursuite accélérée des recherches minières.

Mais le plus sûr motif de confiance dans l'avenir des Etats, apparaît dans le mouvement qui s'ébauche heureusement à travers toute l'Afrique vers des regroupements qui tendent à préserver l'unité économique et culturelle des Etats nouvellement promus à l'indépendance politique. Une volonté de coopération et d'efficacité dans l'action commune se manifeste qui, dans le domaine monétaire, s'est affirmée au cours de la conférence des ministres des Finances qui s'est tenue le 13 mars 1961. Elle doit permettre d'aboutir à des réformes de structure qui assureront la stabilité monétaire de chacun des Etats et de l'ensemble de l'union et constitueront un nouveau pas vers la réalisation d'un vaste marché africain, riche de possibilités et de neuves énergies.

BANQUE CENTRALE
DES ÉTATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST
CONSEIL D'ADMINISTRATION

PRÉSIDENT : M. Robert TEZENAS du MONTCEL,

Représentant de la République de Côte d'Ivoire :

M. Camille ALLIALI, *ambassadeur de la République de Côte d'Ivoire en France.*

M. Mohamed T. DIAWARA, conseiller technique au cabinet du ministre des finances de la République de Côte d'Ivoire.

Représentant de la République du Dahomey :

M. Alexandre ADANDÉ, *ministre des finances et du budget de la République du Dahomey (a).*

M. Christian VIEYRA, directeur du cabinet du Président de la République du Dahomey (b).

Représentant de la République de Haute-Volta :

M. René BASSINGA, *ministre des finances de la République de Haute-Volta.*

M. Antoine YAMEOGO ministre de l'économie nationale de la République de Haute-Volta. (c)

Représentant de la République du Mali :

M. Hamaciré N'DOURE, *ministre du commerce, de l'industrie et des transports de la République du Mali.*

M. Seydou Badian KOUYATE, ministre de l'économie rurale et du plan de la République du Mali.

N. B. — Les noms de MM. les Administrateurs titulaires sont inscrits en italique majuscule; ceux de leurs suppléants en romain.

(a) Nommé le 19 mai 1961 en remplacement de M. Paul DARBOUX, lui-même nommé le 3 janvier 1961 en remplacement de M. APITHY, nommé le 10 novembre 1960 en remplacement de M. GAVARRY.

(b) Nommé le 10 novembre 1960 en remplacement d M. APLOGAN.

(c) Nommé le 30 juin 1961 en remplacement de M. Sibiri SALEMBERÉ

Représentant de la République Islamique de Mauritanie :

M. Mohamed Moktar MAROUF, ministre de l'économie, du commerce et des mines de la République Islamique de Mauritanie.

M. Maurice COMPAGNET, ministre des finances de la République Islamique de Mauritanie.

Représentant de la République du Niger :

M. SAMA ALLADJI, député à l'Assemblée législative de la République du Niger.

M. TANIMOUN ARI, député à l'Assemblée législative de la République du Niger.

Représentant de la République du Sénégal :

M. Karim GAYE, ministre de l'assistance et de la coopération techniques de la République du Sénégal.

M. André PEYTAVIN, ministre des finances de la République du Sénégal.

Représentant de la République Togolaise :

M. Paulin EKLOU, cabinet du premier ministre de la République Togolaise.

M. Jean GIRY, conseiller à l'ambassade de la République Togolaise en France.

Représentants du ministère des finances et des affaires économiques de la République Française :

M. Pierre DEHAYE, directeur adjoint au ministère des finances.

M. Jean GUINARD, sous-directeur au ministère des finances.

M. Louis CLOSON, directeur général de l'Institut national de la statistique et des études économiques.

M. Pierre VALDANT, chef du service des affaires économiques d'Outre-Mer.

Représentant des ministres de la République Française chargés de la coopération économique et technique avec les Etats de la zone d'émission :

M. André PAIRAULT, président directeur général de sociétés.

M. François CHAUMET, chef de service à la direction des affaires économiques et financières du ministère de la coopération.

Représentants de la Banque de France :

M. Pierre CALVET, *sous-gouverneur de la Banque de France.*

M. Jean CHANEL, inspecteur de la Banque de France, chef du secrétariat du Comité monétaire de la zone franc.

M. Jean BOLGERT, *directeur général honoraire de la Banque de France.*

M. Marcel THÉRON, inspecteur de la Banque de France, détaché à la direction générale des services étrangers.

Représentant du Comité monétaire de la zone franc :

M. Henri BISSENET, *sous-directeur au ministère des finances et des affaires économiques.*

M. Jean TEYSSIER d'ORFÈUIL, administrateur civil au ministère des finances et des affaires économiques.

Représentant de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique Equatoriale et du Cameroun :

M. Georges GAUTIER, *président du Conseil d'administration de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique Equatoriale et du Cameroun.*

M. Claude PANOUILLOT, directeur général de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique Equatoriale et du Cameroun.

Représentant de la Caisse centrale de coopération économique :

M. André POSTEL-VINAY, *directeur général de la Caisse centrale de coopération économique.*

M. Louis REY, directeur général adjoint de l'Institut d'émission des départements d'outre-mer.

COLLÈGE DES CENSEURS

M. Hubert YVER de la BRUCHOLLERIE, *conseiller financier du gouvernement de la République Togolaise.*

M. André HÉBRARD, *membre de la mission de contrôle des activités financières au ministère des finances et des affaires économiques.*

DIRECTEUR GÉNÉRAL

M. Robert JULIENNE

BANQUE CENTRALE
DES ÉTATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

AGENCES

ABIDJAN (Côte d'Ivoire)

DAKAR (Sénégal)

BAMAKO (Soudan)

LOMÉ (Togo)

COTONOU (Dahomey)

NIAMEY (Niger)

OUAGADOUGOU (Haute-Volta)

DIRECTION GÉNÉRALE
128, rue du Faubourg-Saint-Honoré
PARIS (8^e)

BANQUE CENTRALE DES ÉTATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

RAPPORT D'ACTIVITÉ 1960

SOMMAIRE

1. ÉVOLUTION POLITIQUE ET CONJONCTURE ÉCONOMIQUE EN 1960 :	
1.1 - La pleine souveraineté des Etats de l'Afrique de l'Ouest	3
1.2 - Un nouvel établissement des institutions monétaires	4
1.3 - Le choix de la Guinée	5
1.4 - La fragmentation de l'espace économique ouest africain	5
1.5 - L'annonce de nouveaux développements	6
1.6 - L'activité économique ouest africaine en 1960	9
1.7 - Les incidences de la conjoncture internationale sur l'économie ouest africaine	17
2. LES OPÉRATIONS DE LA BANQUE CENTRALE EN 1960 :	
2.1 - L'exécution des règlements extérieurs :	
2.11 - <i>Evolution générale de la balance des règlements extérieurs</i>	25
2.12 - <i>Les règlements par mouvements de billets</i>	27
2.13 - <i>Les transferts scripturaux</i>	29
2.2 - Le concours de la Banque Centrale au financement de l'économie :	
2.21 - <i>L'évolution des crédits consentis à l'économie ouest africaine</i>	33
2.22 - <i>Les ressources du système bancaire ouest africain</i>	37
2.23 - <i>Concours de la Banque Centrale au système bancaire</i>	37
2.24 - <i>Progression des crédits à moyen terme consentis par la Banque Centrale</i> ..	38
2.25 - <i>L'évolution des concours à court terme</i>	39
2.3 - L'émission monétaire :	
2.31 - <i>L'évolution de la circulation fiduciaire</i>	41
2.32 - <i>Composition de la circulation fiduciaire</i>	42

3. L'ADMINISTRATION DE LA BANQUE CENTRALE EN 1960 :	
3.1 - Le Conseil d'administration et le Collège des Censeurs	47
3.2 - Les services de la Banque Centrale	48
3.3 - Les rapports entre la Banque Centrale et les autres institutions économiques et financières	49
4. LES RÉSULTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE 1960 :	
4.1 - Présentation du compte de profits et pertes	53
4.2 - Les produits d'exploitation	54
4.3 - Les charges d'exploitation	57
4.4 - Les résultats financiers de l'exercice.....	59
ANNEXE :	
Statistiques économiques ouest africaines.....	65

1^{re} PARTIE

ÉVOLUTION POLITIQUE
ET CONJONCTURE ÉCONOMIQUE

L'UNION MONÉTAIRE OUEST AFRICAINE

Tableau N° 1 : Superficie et population des Etats

ÉTATS	Superficie	Population estimée (a)	Densité
	Km2	Habitants	Habitants/Km2
République Islamique de Mauritanie	1.085.805	850.000	0,8
République du Sénégal	197.161	3.100.000	15,7
République du Mali	1.204.021	4.470.000	4,0
République de Côte d'Ivoire	322.463	3.200.000	9,9
République de Haute-Volta	274.122	4.160.000	15,2
République du Niger	1.188.794	3.100.000	2,6
République du Dahomey	115.762	2.080.000	18,0
République Togolaise	57.000	1.470.000	25,8
Union monétaire ouest africaine	4.445.128	22.430.000	5,0

(a) D'après les études les plus récentes. La population est estimée à la date du 1^{er} janvier 1961.

Tableau N° 2 : Dépense intérieure brute en 1956

ÉTATS	Dépense intérieure brute			Part de l'auto- consommation
	Auto- consommation	Dépenses commer- cialisées	Total	
	Milliards de francs c.f.a.			%
République Islamique de Mauritanie	4,0	8,6	12,6	31,7
République du Sénégal	14,0	101,7	115,7	12,1
République du Mali	24,8	58,6	83,4	29,7
République de Côte d'Ivoire	32,0	64,0	96,0	33,3
République de Haute-Volta	19,8	25,0	44,8	44,2
République du Niger	21,8	21,9	43,7	49,9
République du Dahomey	16,1	21,0	37,1	43,4
République Togolaise	10,1	16,4	26,5	38,1
Union monétaire ouest africaine	142,6	317,2	459,8	31,0

Sources : « Outre-Mer 1958 » - Service des statistiques chargé des relations avec les Etats de la Communauté.
« Comptes Economiques Togo 1956, 1957, 1958 » - B. C. E. A. O.

I. — ÉVOLUTION POLITIQUE ET CONJONCTURE ÉCONOMIQUE

1.1. La pleine souveraineté des Etats de l'Afrique de l'Ouest.

L'évolution politique des huit Etats de la zone d'émission monétaire de notre Banque a connu, en 1960, son apogée.

Deux ans auparavant, répondant à la demande conjointe des Gouvernements français et togolais, l'Assemblée Générale des Nations Unies avait convenu de mettre fin à sa tutelle sur le Togo le jour où, en plein accord avec la France, celui-ci proclamerait son indépendance : ainsi fut fait le 27 avril 1960.

Devenues, par leur propre choix, Etats autonomes membres de la Communauté, la République du Sénégal et la République Soudanaise, groupées au sein de la Fédération du Mali, demandèrent à exercer elles-mêmes les compétences que la Constitution du 4 octobre 1958 confiait aux hautes autorités de la Communauté, s'il n'en était point autrement disposé par accords particuliers. Le 4 avril 1960, un tel accord sanctionnait ce transfert.

Le 20 août, la République du Sénégal se détachait de la Fédération du Mali et la République Soudanaise proclamait, à son tour, son indépendance sous le nom de République du Mali.

Le 3 juin 1960, les quatre Républiques de Côte d'Ivoire, du Dahomey, de Haute-Volta et du Niger, membres du Conseil de l'Entente, demandaient que leur pleine indépendance soit reconnue. Ce fut l'objet des accords conclus le 11 juillet entre la République Française et chacune des quatre Républiques, celles-ci proclamant solennellement leur indépendance :

la République de Côte d'Ivoire,	le 7 août 1960,
la République du Dahomey,	le 1 ^{er} août 1960,
la République de Haute-Volta,	le 5 août 1960,
la République du Niger,	le 3 août 1960.

Sur sa demande, la République Islamique de Mauritanie se voyait reconnaître la même plénitude de souveraineté, par un accord particulier du 19 octobre, et proclamait son indépendance le 28 novembre 1960, en sa nouvelle capitale de Nouakchott.

Ainsi, au terme d'une évolution dont le caractère le plus remarquable est de s'être déroulée dans la paix et l'ordre, les huit Etats de l'Afrique de l'Ouest où notre Banque exerce son activité, ont acquis, en 1960, leur pleine souveraineté et, avec elle, le droit de décider librement de leurs institutions monétaires.

1.2. Un nouvel établissement des institutions monétaires.

Ayant pendant quarante ans au moins appartenu au même système monétaire et connu la même monnaie, conscients du lien de solidarité profonde ainsi créé entre eux, les nouveaux Etats souverains de l'Afrique de l'Ouest se sont gardés de toute décision hâtive en la matière.

Réunis à Paris le 13 mars 1961, les représentants des Etats de l'Afrique de l'Ouest et de la France décidaient, d'un accord unanime que :

l'union monétaire de l'Afrique de l'Ouest devrait être maintenue ;

la monnaie ouest africaine, gérée par un établissement multinational, devrait continuer à bénéficier de la garantie du Trésor français par le mécanisme du compte d'opérations ;

la gestion du crédit devrait faire l'objet d'une décentralisation à l'échelon de chaque Etat tout en continuant d'être assurée en fonction de l'intérêt commun.

La révision générale des institutions, ainsi décidée, est en cours d'élaboration.

Un nouvel établissement de l'union monétaire ouest africaine est d'autant plus nécessaire que son organisation ancienne a déjà été affectée, en certains Etats, par des dispositions particulières.

C'est ainsi que l'accord de coopération en matière économique, monétaire et financière, conclu le 22 juin 1960 entre la République française et la Fédération du Mali, a posé à la participation de cette fédération à l'union monétaire ouest africaine et à la gestion de sa banque centrale des conditions particulières.

La dissolution de la Fédération du Mali a accentué cette diversité ; la République du Sénégal a convenu de reprendre en son nom propre les accords conclus par la Fédération, tandis que la République du Mali les considère, au contraire, caducs dans leur généralité, tout en affirmant la validité de celles de leurs dispositions entrées en vigueur avant déclaration de cette caducité. Par ailleurs, des contingences particulières ont conduit le Gouvernement de la République du Mali à régler étroitement tous les règlements commerciaux et financiers entre le Mali et les autres Etats, y compris ceux qui appartiennent au même système monétaire.

De ce fait, l'union monétaire ouest africaine a cessé de présenter l'un de ses caractères essentiels : la liberté des règlements et de la circulation des signes monétaires entre les pays membres.

Il faut donc souhaiter que, par une décision souveraine, les Etats participants établissent leur union monétaire sur des bases communes d'où soit exclue toute ambiguïté ; c'est la condition nécessaire de son bon fonctionnement et de son existence même. La preuve en a déjà été administrée bien malheureusement par une brusque décision de la République de Guinée dont les fâcheuses conséquences continuent encore à se manifester.

1.3. Le choix de la Guinée.

Ainsi que le notait notre précédent rapport, un protocole d'accord, signé le 7 janvier 1959 par les représentants de la République française et de la République de Guinée « fixant les modalités d'appartenance à la zone franc » de cette dernière, avait prévu la création d'un institut d'émission guinéen et celle d'une monnaie guinéenne distincte de la monnaie des autres Etats de l'Afrique de l'Ouest.

La Banque Centrale a offert son assistance technique pour la mise sur pied des nouvelles institutions monétaires et, dans l'attente d'une décision du Gouvernement de la République de Guinée, elle a continué à assurer dans ce pays le service de l'émission monétaire jusqu'à ce que son activité y soit unilatéralement suspendue, le 1^{er} mars 1960, lors de la prise de possession, par les autorités guinéennes, des locaux ainsi que des encaisses et des réserves de signes monétaires de son agence de Conakry.

La procédure suivie par la République de Guinée, pour la prise en charge d'une compétence que nul ne songeait à lui contester, a entraîné de très graves perturbations dans les relations monétaires entre la Guinée et la zone franc, au point d'en provoquer la suspension. La position financière de l'union monétaire ouest africaine et de sa Banque Centrale s'en est trouvée notablement affectée, comme la suite de ce rapport le montrera.

Il faut souhaiter que cet épisode, dommageable pour tous, trouve un dénouement heureux. La Banque Centrale demeure prête à y apporter toute sa contribution ; il n'est cependant pas en son pouvoir de consentir, de son propre chef, à des solutions qui pourraient porter préjudice aux Etats dont elle gère l'émission monétaire.

1.4. La fragmentation de l'espace économique ouest africain.

La décision guinéenne a été la plus grave manifestation de cette tendance à la fragmentation de l'espace économique ouest africain, qui est un des traits les plus caractéristiques, s'il faut le souhaiter temporaire, de l'évolution récente de cette partie du monde.

Par sa situation géographique, la variété de ses ressources naturelles, l'effectif de sa population, une base exceptionnelle de développement industriel constituée par l'exploitation, à peine commencée, d'un très riche gisement de bauxite et une puissante usine d'alumine, la Guinée pouvait constituer un des « pôles de développement » de l'économie de l'ensemble de l'union monétaire ouest africaine, en même temps que celle-ci lui offrait un espace favorable à une expansion à grande échelle.

Pour l'immédiat, la décision guinéenne a eu pour conséquence de laisser une plus large part du marché français à la production de bananes de Côte d'Ivoire et des Antilles, mais elle a, par contre, privé l'industrie sénégalaise naissante de débouchés en fonction desquels elle s'était en partie équipée.

La dissolution de la Fédération du Mali et la suspension totale des échanges économiques entre le Sénégal et le Mali qui s'en suivit devaient apporter une nouvelle et très importante réduction du marché potentiel des industries sénégalaises de transformation. En même temps, Dakar cessait d'être la base d'approvisionnement et le débouché de l'économie du Soudan occidental. Depuis lors, les échanges entre le Mali et tous les autres Etats appartenant ou non à l'union monétaire ouest africaine sont réglementés par le Gouvernement de la République du Mali.

Pour être moins radicales, des « dérogations » multiples sont venues, en d'autres Etats, affecter sensiblement *l'union douanière* convenue le 6 juin 1959 entre les Etats (Guinée exceptée) ayant appartenu à l'ex-A.O.F.

Souvent dommageable pour les entreprises déjà établies, généralement sénégalaises, cette évolution a également placé dans une grande incertitude celles en cours de création ou en projet, tant au Sénégal que dans les autres Etats. Il en est résulté, inévitablement, une certaine tendance à l'expectative, qui n'a pas été favorable aux réalisations nouvelles.

En sens inverse, cette fragmentation de l'espace économique a cependant conduit certaines entreprises, soucieuses de conserver leur marché, à créer, alors même que la technique et l'économie ne le recommandaient pas, de nouveaux établissements, en Côte d'Ivoire, notamment.

Ces créations ont été favorisées par de larges exemptions fiscales concédées par des législations nouvelles propres à chaque Etat, dont il faut regretter que l'absence de coordination soit souvent préjudiciable au but recherché comme au développement cohérent de l'économie ouest africaine dans son ensemble.

Si l'année 1960 a été celle de la première fragmentation d'un espace économique consolidé en un demi siècle, les méfaits d'une telle évolution ont, heureusement, été rapidement perçus, et il faut souhaiter que soient couronnées de succès les mesures envisagées pour établir le développement économique des Etats ouest africains, dans un cadre où leur profonde solidarité puisse s'affirmer et fournir par elle-même matière à de nouveaux progrès.

Les périls d'une « balkanisation » économique de l'ouest africain demeurent sans doute très grands, mais aussi, heureusement, l'espoir de les éviter.

1.5. L'amorce de nouveaux développements.

Ayant désormais à assumer eux-mêmes toutes les responsabilités qui incombent aujourd'hui à une puissance souveraine, les nouveaux Etats de l'Afrique de l'Ouest ont eu à accomplir, au cours des derniers mois, une immense tâche de prise en charge de réaménagement des institutions publiques. Elle a été généralement menée à bien, sans perturbations graves dans l'exécution des services publics essentiels.

Bien plus, la plupart des nouveaux Etats ont entrepris de jeter les bases de leur développement futur en procédant parfois à une réorganisation totale de certains secteurs de leur économie ; la liste de ces actions est si longue qu'il nous est seulement possible d'en énumérer les plus importantes.

Tout en poursuivant l'étude approfondie de son plan de développement, le *Sénégal* a procédé à une réforme des organismes chargés de la promotion et de la production agricole ; il a mis sur pied une organisation nouvelle de la commercialisation des produits agricoles, et en premier lieu de l'arachide, confiée à un *Office de Commercialisation agricole*, institué par une loi du 13 janvier 1960. Une autre loi, de même date, a créé une *Banque Sénégalaise de Développement*, au capital et à l'administration de laquelle la Banque Centrale apporte sa participation.

Dans le même temps, mais selon des principes différents, la *Côte d'Ivoire* organisait son agriculture sous l'égide d'un *Centre National de la Coopération et de la Mutualité Agricole* et l'assistance de *Centres de Coordination et de Coopération Agricoles*.

En *Haute-Volta*, un Office de commercialisation des produits agricoles et des « Organismes d'action rurale » étaient organisés, tandis que le Crédit de la Haute-Volta se transformait en *Crédit National pour le Développement Economique et Social*.

La *République du Mali* confiait à de nouveaux organismes publics la charge d'importants secteurs de son économie, créant ainsi, en octobre 1960, la *Société Malienne d'Importation et d'Exportation* (S.O.M.I.E.X.), qui s'est vu confier le monopole d'une large partie des échanges extérieurs du Mali.

Mais, l'année 1960 n'a pas seulement été une période de transformation des structures, elle a aussi enregistré de nouveaux progrès de l'équipement et de l'activité de l'économie ouest africaine.

Sans que ce palmarès puisse avoir la prétention d'être complet, ne convient-il pas de relever, au moins, l'inauguration, à Bamako, d'un pont sur le Niger, l'achèvement de la réfection et du bitumage des 260 kilomètres de la route de Dakar-Saint-Louis, la réfection de la piste de l'aérodrome de Ouagadougou, les nouveaux aménagements des aérodromes de Dakar et d'Abidjan et, enfin, dans ce même domaine de l'infrastructure, le début des travaux de construction du port de Cotonou.

La plupart des centrales électriques ont vu leur puissance accrue (Bamako, Cotonou, Niamey, Bobo-Dioulasso), d'autres ont été entièrement transformées et développées, telle celle de la Société de Décortilage, à Lyndiane (Sénégal), tandis que le second groupe de la centrale hydraulique d'Ayamé (Côte d'Ivoire) était mis en marche.

Des industries de transformation nouvelles sont entrées en production, ont poursuivi ou amorcé leur installation : conserveries de thon au Sénégal, meunerie, fabrique d'allumettes, installation de montage de véhicules automobiles et de cycles en Côte d'Ivoire, brasserie au Dahomey, etc.

La prospection des richesses minières et pétrolières s'est partout poursuivie activement. Au milieu de l'année commençaient les exportations de phosphates de Taïba (Sénégal) et de minerai de manganèse de Côte d'Ivoire, tandis que se complétaient les installations nécessaires à l'extraction et à l'exportation des phosphates du Togo.

Comment ne pas réserver, enfin, une mention particulière à l'extraordinaire transformation qui s'accomplit en Mauritanie, provoquant le développement d'un port, la création de deux centres urbains, la construction d'un chemin de fer de 675 kilomètres, la mise en exploitation d'un riche gisement de minerai de fer d'une exceptionnelle qualité. Cette entreprise, dont le coût total approche 40 milliards de francs c.f.a., a pu entrer dans la voie de la réalisation grâce, en partie, au concours financier que la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement lui a consenti, en mars 1960, sous la forme d'un prêt de 66 millions de dollars. Depuis lors, c'est avec une grande vigueur que se poursuivent les travaux, employant plus de quatre mille ouvriers, dans ce qui était, hier, un désert.

Les capitaux extérieurs, l'exemple ci-dessus en témoigne, ont continué à apporter une contribution essentielle au développement de l'ouest africain.

Les crédits ouverts, au cours de l'année 1960, par le *Fonds d'Aide et de Coopération* (F.A.C.) de la République française, pour des travaux et entreprises intéressant les huit Etats de notre zone d'émission, sont voisins de 16 milliards de francs c.f.a., auxquels il convient d'ajouter les concours financiers, près de 5,9 milliards de francs c.f.a., consentis par la Caisse Centrale de Coopération Economique. Par ailleurs, le *Fonds Européen de Développement* a accepté de financer diverses opérations pour un montant total de 10,3 milliards de francs c.f.a.

Si importants que soient ces apports, ils sont cependant loin de répondre aux immenses besoins de l'ouest africain ; aussi est-ce de son propre effort que dépend, au premier chef, son développement.

**Tableau N° 3 : Dépenses de recherches de pétrole
dans les Etats de l'Afrique de l'Ouest**

DÉPENSES	1956	1957	1958	1959	1960
Millions de francs c.f.a.					
A - Nature des dépenses					
Travaux	675	1.270	2.240	2.745	2.520
Acquisition biens d'équipt.	40	200	270	170	110
Total	715	1.470	2.510	2.915	2.630
B - Financement des dépenses					
Fonds publics	715	1.310	850	980	1.100
Fonds privés	—	160	1.660	1.935	1.530
Total	715	1.470	2.510	2.915	2.630

Source : Bureau de recherches de pétrole. Données révisées

1.6. L'activité économique ouest africaine en 1960.

L'économie ouest africaine demeure essentiellement agricole. Pour une large part, les produits agricoles et d'élevage sont consommés par les producteurs eux-mêmes ou font l'objet d'échanges limités. Un petit nombre de productions, généralement destinées à l'exportation, animent l'économie monétaire et, à ce titre, les plus importantes d'entre elles retiendront notre attention car leur volume, leur valeur, les modalités de leur écoulement conditionnent, en grande partie, l'activité de notre Banque.

L'**arachide** demeure la principale production commercialisée de notre zone d'émission et exerce, de ce fait, une influence déterminante sur l'émission monétaire et les besoins de financement à court terme.

Au *Sénégal*, la récolte 1959-1960 a été d'un volume très satisfaisant, sensiblement égal à celui de la dernière campagne ; par contre, celle des autres pays producteurs, au premier rang desquels le Niger et le Mali, a été très réduite. Dans l'ensemble, la production 1959-1960 a été d'un volume à peine plus faible que la précédente (— 3 % environ).

La commercialisation de cette production s'est poursuivie, en 1959-1960, dans le cadre de l'organisation du marché des oléagineux fluides de la zone franc, mise sur pied en 1954. Une légère hausse a été consentie aux « prix garantis » d'écoulement des arachides (*tableau 4*).

Tableau N° 4 : Arachides — Production commercialisée

PRODUCTEURS	Arachides	1957-1958	1958-1959	1959-1960
		Tonnes		
Sénégal	en coque	830.000	709.000	720.000
Mali	en coque	97.000	85.900	80.205
Niger	décortiquées	100.200	79.900	57.600
Dahomey	»	13.800	800	9.000
Haute-Volta	»	5.100	4.000	5.000
Togo	»	3.400	300	1.868
Total	base huile raffinée	334.000	282.000	275.000

Tableau N° 5 :
Prix de vente des arachides ouest africaines sur le marché de la zone franc

PRIX ET COTISATIONS	1956-1957	1957-1958	1958-1959*	1959-1960
A) Prix	Francs français le kilo d'arachides décortiquées CAF en vrac			
Prix de campagne	94,50	97,00	98,50	100,50
Prix d'intervention de la S. I. O. F. A. :				
minimum	93,00	95,00	96,50	98,50
maximum	95,50	98,50	100,00	102,00
B) Cotisations	0,25	2,00	2,50	1,50
dont :				
au Fonds de soutien	0,25	1,50	2,00	1,00
aux Calsses de stabilisation	—	0,50	0,50	0,50

*Pour compter du 1^{er} janvier 1959.

Tableau N° 6 : Prix minimum officiel d'achat au producteur

PRODUITS Lieux d'achat	Campagnes commerciales			
	1956/57	1957/58	1958/59	1959/60
Francs c.f.a. le kilo				
Arachides en coque :				
Dakar	22,00	22,00	22,00	22,75
Kaolack	21,25	21,25	21,25	22,00
Ziguinchor	20,50	20,50	20,50	21,25
Bamako.....	14,75	14,75	14,75	15,75
Arachides décortiquées :				
Bamako.....	24,00	24,00	24,00	25,50
Maradi	21,50	21,50	21,50	24,00
Zinder	21,00	21,00	21,00	23,50
Cacao :				
Abidjan	70,00	75,00	90,00	95,00
Lomé	78,00	85 00	100,00	100,00
Café (Robusta courant) :				
Abidjan (nu bascule non usiné)	110,00	120,00	115,00	105,00
Lomé	///	///	100,00	100,00

Par ailleurs, la cotisation affectée au Fonds de régulation des prix a été réduite de 2 NF à 1 NF par quintal. Il a été ainsi possible de procéder aux ajustements nécessaires des frais de commercialisation et de relever les prix d'achat aux producteurs. Ce dernier relèvement a atteint, au Sénégal, 0,75 franc c.f.a., le prix d'achat, nu bascule Dakar, passant à 22,75 francs c.f.a. le kilo d'arachides en coque, alors qu'il était demeuré à 22 francs depuis la campagne 1955-1956.

Dans les autres pays, les prix d'achat aux producteurs de la précédente campagne avaient été officiellement reconduits, mais ont été, en fait, largement dépassés en raison de la plus faible récolte.

L'écoulement de la récolte d'arachides a été assuré sans difficulté.

Il n'en a pas été de même pour celle du **café**, deuxième produit d'exportation des pays de notre zone d'émission. La production commercialisée a été, cependant, sensiblement inférieure à la précédente.

Du fait de conditions climatiques défavorables, cette réduction a même été considérable au *Togo* : au lieu des 12.044 tonnes achetées en 1958-1959, il n'a été commercialisé en 1959-1960 que 3.841,4 tonnes de café et 727 tonnes de triage.

En *Côte d'Ivoire*, la récolte commercialisée avait été également exceptionnellenent abondante en 1958-1959 : 162.000 tonnes ; son écoulement n'avait pu être que partiel, et, au 30 septembre 1959, restait à placer un stock de 54.760 tonnes de café, dont 46.403 tonnes de café classé. Le volume des achats de la campagne 1959-1960 ne dépassa pas 134.000 tonnes, mais grâce aux vigoureuses mesures prises par le Gouvernement de la Côte d'Ivoire, la qualité du produit livré et exporté fut très améliorée, alors que celle de la précédente campagne avait été des plus médiocres.

Tableau N° 7 : Classement par qualité du café de Côte d'Ivoire

QUALITÉS	CAMPAGNES								
	1951 1952	1952 1953	1953 1954	1954 1955	1955 1956	1956 1957	1957 1958	1958 1959	1959 1960
	Milliers de tonnes								
Tonnage classé	53,0	51,7	93,5	97,2	116,0	105,3	100,9	106,2	142,7
Répartition par qualité :	Pourcentages								
Extra-Prima, Prima, Supérieur	2,4	1,3	1,8	1,2	4,8	11,4	54,4	18,4	62,7
Courant	55,4	39,8	43,3	27,5	68,7	83,6	41,7	73,5	31,0
Limite	42,2	55,6	52,4	69,1	17,8	0,6	0,6	2,4	1,5
Triages et brisures	—	3,3	2,5	2,2	8,7	4,4	3,3	5,7	4,8
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Source : Service du Conditionnement.

Ce développement de la production caféière de la Côte d'Ivoire ne rencontre guère de conditions favorables de placement dans un marché mondial surabondamment approvisionné et une production de la zone franc dépassant désormais largement les besoins de celle-ci.

Les accords internationaux de Washington ont pu assurer une stabilisation satisfaisante, encore que fragile et coûteuse, du prix du café Arabica ; il n'en a pas été de même pour le café Robusta, dont les cours ont continué à baisser sur les marchés internationaux, passant de 23 US cents la livre, en décembre 1959, à 16 cents en juillet 1960. Les tenaces interventions du Gouvernement de la Côte d'Ivoire devaient entraîner un relèvement des cours, mais ceux-ci, après avoir atteint 20 cents, en novembre, s'établirent, par la suite, entre 19 et 18 cents.

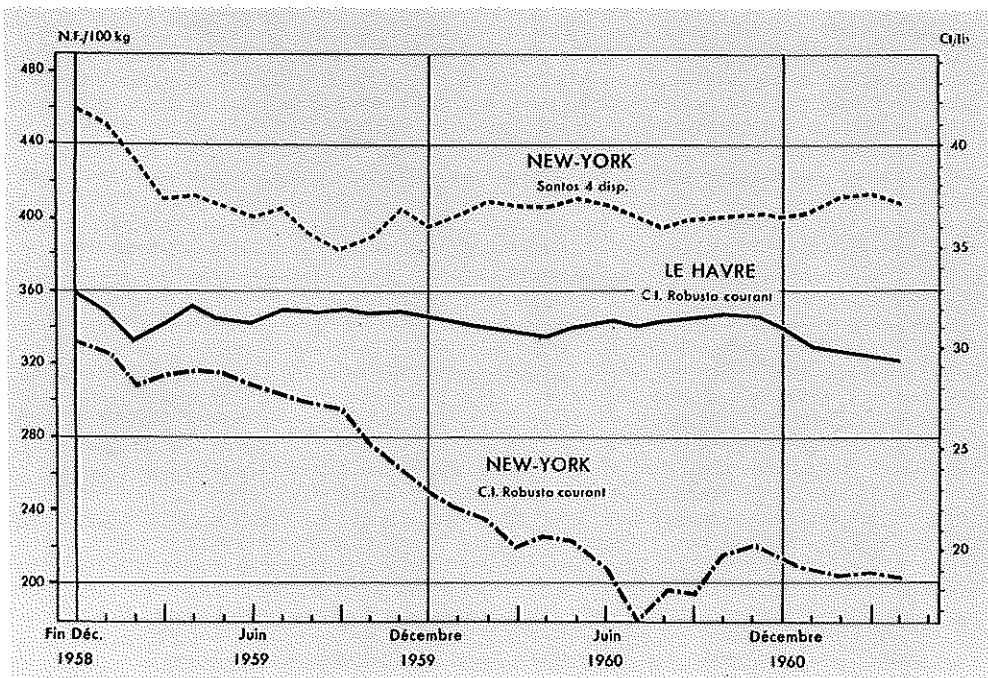
Si la production de la zone franc avait dû se placer entièrement à de tels cours, il en serait résulté une perte considérable pour les pays producteurs, compromettant gravement l'économie de la plupart d'entre eux et notamment de la Côte d'Ivoire et du Togo. Afin de l'éviter, le Gouvernement français consentit à l'écoulement privilégié de la production de café de la zone franc sur le marché français et algérien à un prix stable et très sensiblement supérieur aux cours mondiaux : 345 NF le quintal de café Robusta courant, C.A.F. port français.

Un contingent d'écoulement sur le marché français fut reconnu à chacun des producteurs ; il fut, en 1959-1960, de 92.500 tonnes pour la Côte d'Ivoire et de 4.350 tonnes pour le Togo. Par ailleurs, l'adhésion des producteurs de la zone franc entraînait le respect par eux d'un quota d'exportation sur les marchés « traditionnels » hors zone franc ; pour la campagne 1959-1960, ce quota fut de 44.806 tonnes pour la Côte d'Ivoire et de 801 tonnes pour le Togo. Le niveau élevé du prix garanti sur le marché métropolitain devait permettre aux caisses de stabilisation des prix de soutenir les exportations sur les autres destinations, par un prélèvement sur le produit des ventes sur le marché français. L'exposé des mesures d'application de ces dispositions dépasserait le cadre de ce rapport. Il nous suffit de constater que l'action menée a permis d'éviter aux producteurs de la zone franc, et au premier d'entre eux la Côte d'Ivoire, une crise économique d'une gravité exceptionnelle.

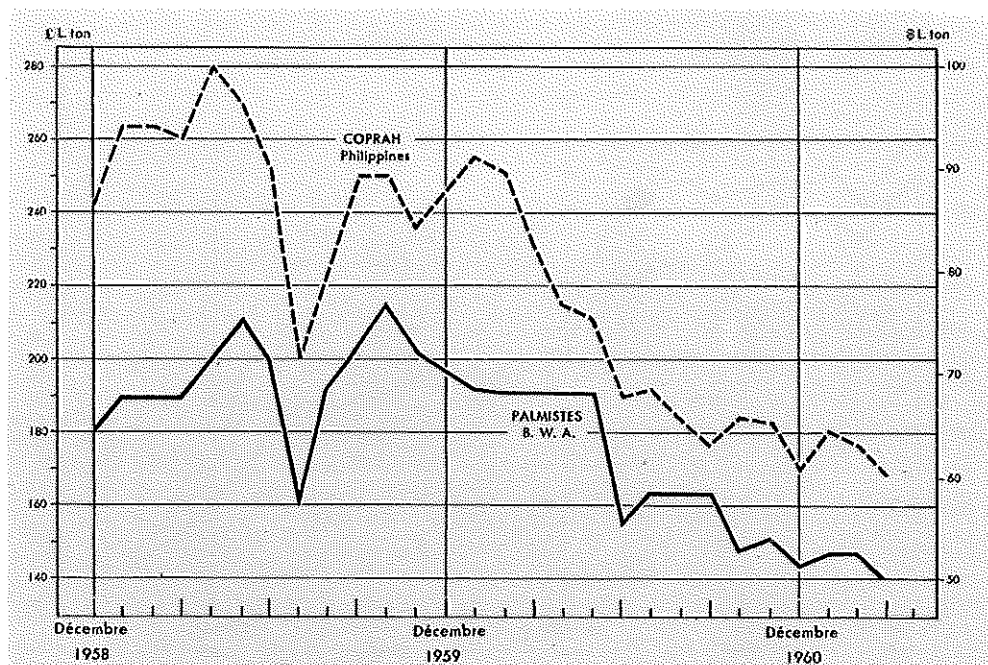
D'octobre 1959 à fin décembre 1960, la Côte d'Ivoire a pu exporter 116.573 tonnes de café sur les marchés de la zone franc et 57.415 tonnes sur les autres marchés, dont 42.555 tonnes sur les Etats-Unis ; au début de l'année 1961, les stocks reportés étaient inférieurs à 14.000 tonnes. Ces résultats, cependant, laissent la Caisse de stabilisation des prix du café de Côte d'Ivoire endettée de quelque 1.650 millions de francs c.f.a.

Moins dramatiques, mais cependant défavorables, ont également été les conditions de la commercialisation de la production de cacao ouest africaine.

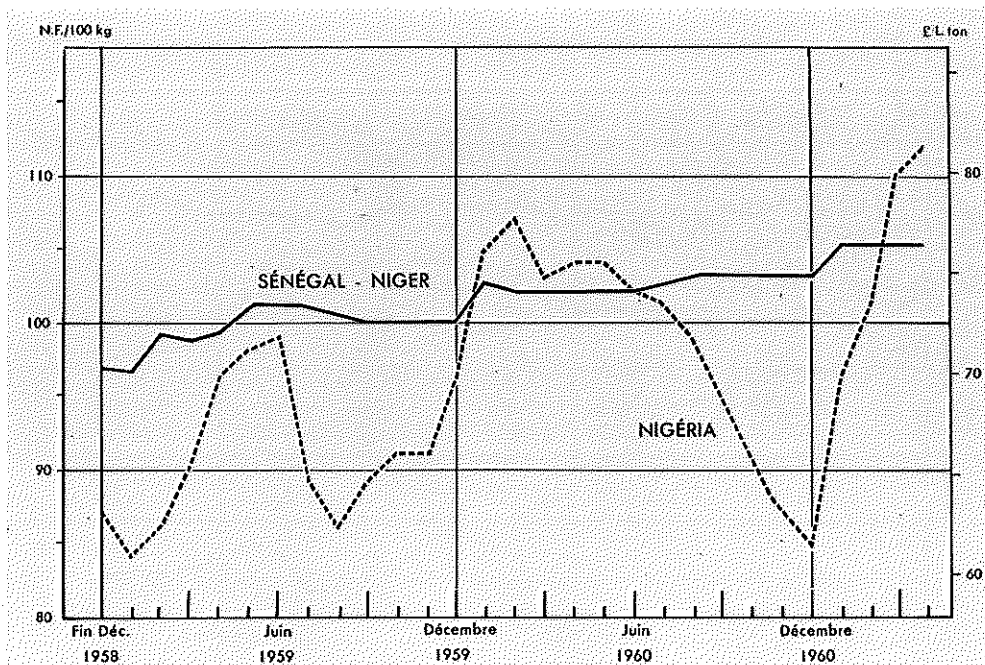
Cours du café



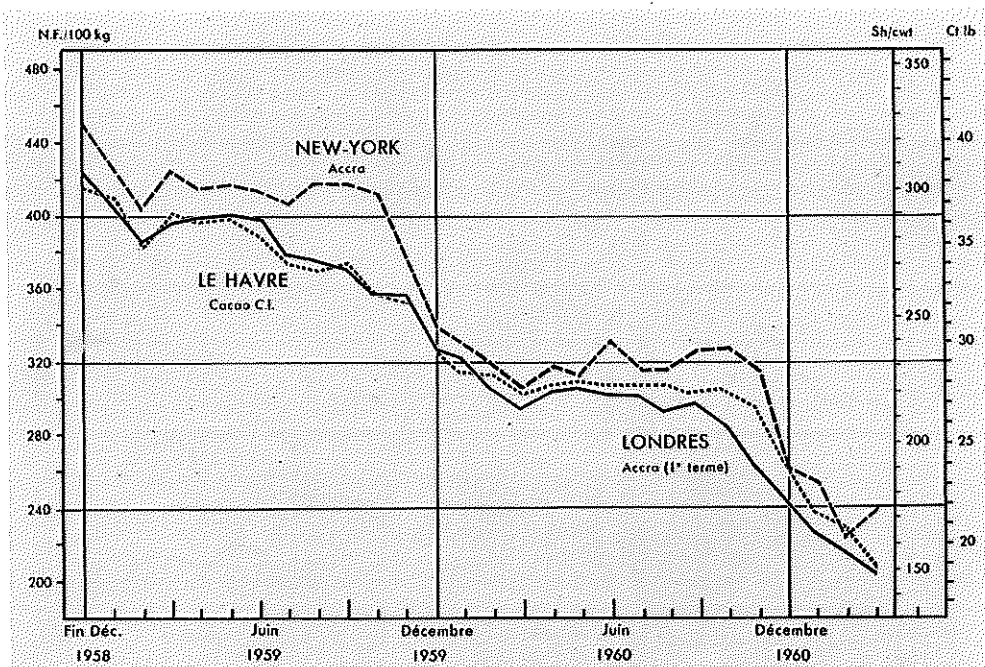
Prix du coprah et des palmistes



Cours de l'arachide décortiquée



Cours du cacao



Pour la première fois, la production mondiale du cacao a atteint, en 1960, le million de tonnes, en face d'une consommation qui n'atteint pas 900.000 tonnes, bien qu'en léger accroissement. Cette situation a provoqué une profonde dépression du marché du cacao, qui s'est accélérée au cours du dernier trimestre 1960 ; le cours du cacao Accra, disponible à New-York, de 37,6 US cents la livre, en janvier 1959, est tombé à 30 cents, en janvier 1960, à 25 cents, à la fin de l'année.

Le prix d'achat aux producteurs de notre zone d'émission est, par contre, demeuré à un niveau élevé. En Côte d'Ivoire, il a été de 95 francs c.f.a. le kilo de cacao courant, base nu bascule Abidjan, contre 90 francs c.f.a., en 1958-1959 et 75 francs c.f.a., en 1957-1958 ; les prix d'achat réellement pratiqués ont été sensiblement supérieurs. Au Togo, le prix d'achat fixé à 100 francs c.f.a. le kilo, en tous points d'achat pour la campagne 1959-1960, a été ramené à 95 francs c.f.a. pour la campagne intermédiaire.

La production commercialisée a été, en 1959-1960, en très nette progression en volume, et particulièrement en Côte d'Ivoire de qualité en nette amélioration (79 % classée supérieure, contre 69 % en 1958-1959).

L'évolution des cours mondiaux a exigé l'intervention des Caisses de stabilisation, et les primes accordées par elles ont varié de 10 à 30 francs c.f.a. par kilo de cacao exporté au cours du deuxième semestre 1960.

Il en est résulté une baisse très appréciable des réserves constituées par les caisses au cours des campagnes précédentes.

Tableau N° 8 : Cacao - Production commercialisée

PAYS PRODUCTEURS	Campagnes			
	1956-1957	1957-1958	1958-1959	1959-1960
	Tonnes			
Côte d'Ivoire	71.907	45.496	55.770	62.023
Campagne principale	70.059	41.810	46.528	52.709
Campagne intermédiaire	1.848	3.686	9.242	9.314
Togo	2.959	5.110	7.785	9.343
Campagne principale	2.097	4.272	6.404	7.737
Campagne intermédiaire	862	838	1.381	1.606
Total	74.866	50.606	63.555	71.366

Tableau N° 9 : Classement par qualité du cacao de Côte d'Ivoire

QUALITÉS	CAMPAGNES								
	1951 1952	1952 1953	1953 1954	1954 1955	1955 1956	1956 1957	1957 1958	1958 1959	1959 1960
	Milliers de tonnes								
Tonnage classé	51,5	77,1	59,0	78,3	72,2	71,6	46,4	62,5	64,0
Répartition par qualité :	Pourcentages								
Supérieur	11,9	10,0	6,0	2,2	4,7	13,6	32,4	68,8	78,8
Courant	61,3	43,1	61,0	65,8	65,0	86,4	65,5	29,2	19,9
Limite	26,8	41,7	33,0	30,9	30,1	—	—	2,0	1,3
Hors norme	—	5,2	—	1,1	0,2	—	2,1	—	—
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Source : Service du conditionnement.

Tableau N° 10 : Cacao - Côte d'Ivoire
Ecart entre " le cours de soutien " et le cours de réalisation

CAMPAGNES MOIS	1957 - 1958		1958-1959		1959 - 1960	
	Cours moyen C.A.F.	Ecart pondéré	Cours moyen C.A.F.	Ecart pondéré	Cours moyen C.A.F.	Ecart pondéré
	NF 100 kg	Fr. c.f.a. kg	NF 100 kg	Fr. c.f.a. kg	NF 100 kg	Fr. c.f.a. kg
Principale						
Octobre	316,73	+ 43,78	347,53	+ 37,91	340,87	+ 24,23
Novembre	379,38	+ 72,73	396,40	+ 61,50	330,87	+ 19,02
Décembre	365,49	+ 65,92	384,13	+ 55,61	305,71	+ 8,27
Janvier	382,01	+ 73,93	381,93	+ 54,56	291,39	+ 2,59
Février	409,85	+ 87,23	361,75	+ 44,82	289,22	— 1,28
Mars	390,00	+ 77,82	387,85	+ 57,37	278,79	— 6,53
Avril	396,26	+ 80,85	380,37	+ 53,78	286,89	— 1,74
Mai	—	—	382,65	+ 54,87	—	—
Juin (1 ^{er} /15)	—	—	374,65	+ 51,02	—	—
Intermédiaire						
Mai	458,25	+ 110,87	—	—	283,53	— 7,20
Juin	447,55	+ 105,68	368,59	+ 48,14	272,14	— 9,38
Juillet	436,72	+ 100,49	346,81	+ 33,20	267,40	— 11,88
Août	423,11	+ 93,86	339,80	+ 29,75	265,33	— 13,14
Septembre	370,80	+ 68,52	349,36	+ 34,43	264,50	— 12,61
Octobre	427,28	+ 87,67	—	—	276,27	— 7,68

Note importante : " L'écart " est affecté du signe — si le cours de réalisation est inférieur au cours de soutien (donc prime à verser par la caisse) ; dans le cas contraire, il est affecté du signe + (recette pour la caisse).

L'arachide, le café et le cacao demeurent les trois grandes productions de l'ouest africain. Parmi celles de moindre importance, mais qui contribuent appréciablement à l'activité économique des pays de production, le bois, la banane, l'huile et l'amande extraites de la noix de palme, le coton méritent, au moins, une mention.

L'exploitation forestière a connu, en Côte d'Ivoire, une très grande activité en 1960 ; les exportations de bois ont atteint le chiffre record de 655.000 tonnes, d'une valeur de 6,3 milliards de francs c.f.a. (contre 444.200 tonnes et 4 milliards, en 1959).

Bénéficiant pour partie de l'arrêt des livraisons guinéennes sur le marché français, les exportations de bananes fraîches de la Côte d'Ivoire ont progressé de 54.000 à 72.600 tonnes. Plus largement répandue géographiquement, la culture du coton a également enregistré, en 1960, une récolte en net progrès : 25.000 tonnes de coton en graine, contre 20.000 tonnes en 1958-1959.

1.7. Les incidences de la conjoncture internationale sur l'économie ouest africaine.

Très largement ouverte aux échanges internationaux, l'économie ouest africaine subit les influences de la conjoncture mondiale.

Il en est notamment ainsi pour le placement de ses productions d'exportation ; celles-ci ont longtemps trouvé un écoulement garanti sur le marché français, mais leur volume tend maintenant à dépasser la capacité d'absorption de ce marché qui ne peut plus, au demeurant, leur consentir des conditions aussi privilégiées que par le passé.

Les cours mondiaux de la quasi totalité des produits exportés par l'ouest africain sont demeurés, en 1960, à un niveau relativement bas, certains produits accusant de fortes chutes (oléagineux concrets, café, arachides au 2^e semestre, cacao au 4^e trimestre). Il en est résulté une sensible réduction du « pouvoir d'achat » des exportations africaines.

Cette situation est, pour partie, la conséquence d'un considérable déséquilibre entre la production et la consommation mondiale de certaines denrées alimentaires (cacao, café) ; pour cette part, elle ne trouvera de véritable remède que dans un meilleur ajustement de l'offre à la demande, et les peuples « riches » pourraient déjà y contribuer aisément en cessant de considérer comme produits de luxe, taxables à merci, des denrées dont ils font ou pourraient faire une consommation quotidienne.

Tableau N° 11 : Prix moyens mensuels sur les marchés internationaux

Mois	Arachides décortiquées (a)			Cacao (b)			Café (c)		
	1959	1960	Variation	1959	1960	Variation	1959	1960	Variation
	L/s par tonne		%	U. S. cents par lb		%	U. S. cents par lb		%
Janvier.....	60-14	75-19	+ 25,1	36,8	30,3	- 17,7	41,5	36,6	- 11,8
Février.....	62-1	76-7	+ 23,0	35,8	29,0	- 19,0	41,0	37,0	- 9,8
Mars.....	65-6	74-16	+ 14,5	37,8	27,1	- 28,3	37,8	37,0	- 2,1
Avril.....	69-17	75-6	+ 7,8	36,8	28,5	- 22,6	37,8	37,1	- 1,9
Mai.....	71-10	75-11	+ 5,7	37,8	28,8	- 23,8	37,6	37,3	- 0,8
Juin.....	70-3	74-8	+ 5,8	38,1	28,4	- 25,5	36,5	37,5	+ 2,7
Juillet.....	64-19	74-5	+ 14,3	35,8	29,8	- 16,8	37,8	36,9	- 2,4
Août.....	63-5	72-18	+ 15,3	37,0	28,2	- 23,8	36,5	36,4	- 0,3
Septembre...	65-8	68-11	+ 4,8	38,3	29,0	- 24,3	36,0	36,9	+ 2,5
Octobre.....	66-2	66-2	—	35,8	29,5	- 17,6	35,3	36,8	+ 4,2
Novembre...	65-7	62-11	- 4,3	33,0	29,2	- 11,5	37,3	36,5	- 2,1
Décembre....	69-14	62-2	- 10,9	30,9	25,5	- 17,5	36,1	36,6	+ 1,4

(a) Arachides décortiquées de Nigeria, CIF port européen. — (b) Cacao, Accra disponible à New York.
(c) Café, Santos n° 4 disponible à New York.

Tableau N° 12 : Evolution des prix en France

Indices	DÉCEMBRE				Variation Décembre à Décembre	
	1957	1958	1959	1960	1959/58	1960/59
Indices des prix de gros	Indices base 100 en 1949				Pourcentages	
Indice général.....	164,4	166,9	179,2	182,5	+ 7,4	+ 1,8
Produits alimentaires.....	156,0	161,9	168,4	169,6	+ 4,0	+ 0,7
— Vins du Midi.....	190,4	172,5	132,5	132,7	- 23,2	+ 0,2
— Salaisons et charcuterie ..	148,0	146,0	148,0	158,0	+ 1,4	+ 6,8
— Conserves de poissons ...	127,0	139,0	143,0	145,0	+ 2,9	+ 1,4
— Conserves de légumes	121,0	127,0	134,0	135,0	+ 5,5	+ 0,7
Produits métallurgiques.....	188,2	189,9	211,0	217,0	+ 11,1	+ 2,8
Matières premières industrielles importées.....	157,8	154,1	181,4	170,5	+ 17,7	- 6,0
Produits industriels transformés	159,7	160,3	174,9	182,4	+ 9,1	+ 4,3
Fils et tissus.....	141,2	125,9	138,4	140,6	+ 9,9	+ 1,6
Indices des prix de vente aux consommateurs						
Véhicules à moteur.....	158,6	161,0	167,9	169,6	+ 4,3	+ 1,0
— Voitures de tourisme.....	152,5	153,5	158,2	158,6	+ 3,1	+ 0,3
— Véhicules utilitaires.....	176,0	185,0	197,6	202,7	+ 6,8	+ 2,6
Machines et outillage pour ex- ploitations agricoles.....	150,1	163,5	182,3	187,9	+ 11,5	+ 3,1

Source I.N.S.E.E.

Mais la dépression des cours enregistrée en 1960 reflète également, pour partie, un certain ralentissement du taux de croissance économique des Etats-Unis d'Amérique et aussi, à un moindre degré, de l'Europe occidentale. Cette évolution a eu pour effet une grande stabilité des prix dans la plupart des pays industriels fournisseurs de l'ouest africain. Il en a été ainsi, notamment, en France (*tableau I 2*), encore qu'une légère baisse y ait affecté les prix des matériaux et produits industriels transformés, les plus utiles à l'équipement de l'ouest africain.

Cette stabilité des prix des importations dans l'Afrique de l'Ouest semble avoir été suivie par les prix à la consommation familiale, pour autant du moins que les indices établis permettent de l'apprécier (*tableaux 13 et 14*).

Tableau N° 13 : Indices des prix à la consommation familiale type européen à Dakar et Abidjan

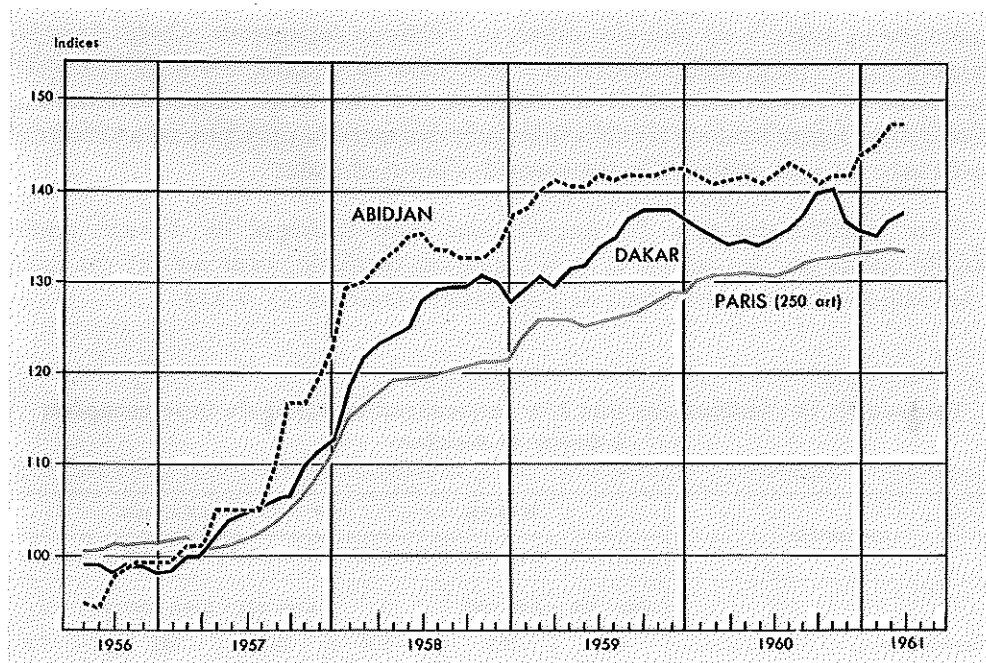
GROUPES	DAKAR			ABIDJAN		
	Déc. 1959	Déc. 1960	Variation	Déc. 1959	Déc. 1960	Variation
	Base 100 : Juil. 1945		%	Base 100 : Sept. 1947		%
Alimentation	537	522	— 2,8	320	322	+ 0,6
E. G. E. C.	437	436	— 0,2	295	297	+ 0,7
Domesticité	656	669	+ 2,0	798	798	—
Habillement	512	513	+ 0,2	310	362	+ 16,8
Divers	553	554	+ 0,2	365	351	— 3,8
Indice général	541	536	— 0,9	373	378	+ 1,3

Tableau N° 14 : Indice des prix à la consommation familiale africaine à Abidjan

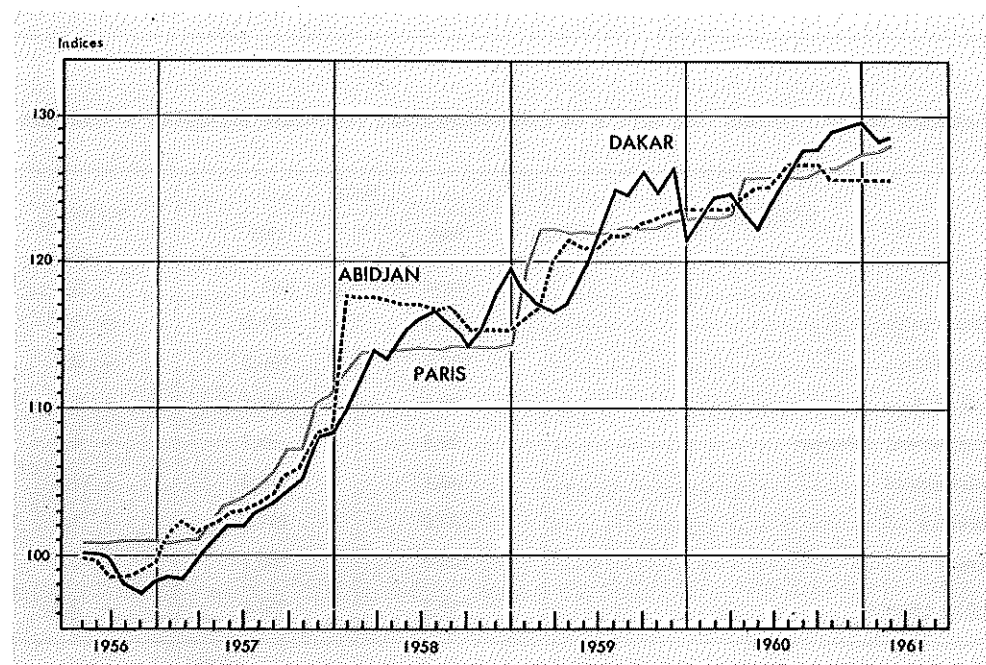
GROUPES	Mars		Variation
	1960	1961	
	Base 100 : Février 1960		%
Alimentation	103,2	107,0	+ 3,7
Habitation	100,0	100,3	+ 0,3
E. G. E. C.	89,6	89,7	+ 0,1
Equipement ménager	99,3	99,7	+ 0,4
Habillement	99,1	112,3	+ 13,3
Services	100,0	101,6	+ 1,6
Divers	100,0	100,7	+ 0,7
Indice général	100,7	104,0	+ 3,3

Source : Services de Statistiques du Sénégal et de la Côte d'Ivoire.

**Indices des prix à la consommation familiale
(type européen) (Base 100 : Juillet 1956 — Juin 1957)**



**Indices des prix de gros des matériaux de construction
(Base 100 : Juin 1956)**



Cependant la suspension du trafic du Dakar-Niger et le détournement par Abidjan de la voie d'approvisionnement du Soudan occidental ont eu pour conséquence une très forte hausse des prix des produits importés dans cette région, particulièrement des produits pondéreux, souvent les plus nécessaires à l'équipement du pays.

Prix de gros des matériaux de construction à Bamako

	Août 1960	Décembre 1960	Variations
	Francs c.f.a.		%
Ciment (tonne)	10.671	20.600	+ 93
Tôle ondulée (pièce)	900	962	+ 7
Plaques fibrociment (pièce)	960	1.000	+ 4
Carreaux céramique (pièce)	1.700	1.738	+ 2

Les conditions particulières à chaque Etat (prix des transports, fiscalité) ont donc été, en 1960, le principal facteur d'évolution des prix dans notre zone d'émission.

Il en a été d'autant plus ainsi que la monnaie française, à laquelle est liée celle émise par notre Banque, s'est maintenue en bonne position sur les marchés des changes internationaux. Les réserves en or et en devises étrangères de la zone franc, à laquelle notre zone d'émission appartient, ont augmenté de 1.720 à 2.068 millions de dollars en cours d'année.

Cette bonne condition du franc français, dont tous les pays de la zone franc bénéficient, est le premier trait notable de la situation monétaire de notre zone d'émission, dont les conditions particulières sont ci-après décrites dans leur évolution au cours de l'année 1960.

Tableau N° 15 : Indices des prix des denrées et des matières premières

Fin de mois	MOODY'S	REUTER	FINANCIAL TIMES	THE ECONOMIST		
				Ind. Génér.	Aliment ^{es}	Métaux
	Base 31-12-1931	Base 18-9-1931	Base 1-7-1952	Base : Année 1958		
Décembre 1955	406,5	494,9	...	.	.	.
Décembre 1956	441,6	503,2	89,1	.	.	.
Décembre 1957	395,7	423,8	81,0	.	.	.
Décembre 1958	389,2	414,3	79,0	97,9	98,5	109,1
Janvier 1959	382,1	409,5	78,9	96,7	95,9	113,1
Février —	382,1	407,5	80,3	96,6	96,3	114,6
Mars —	389,8	407,9	82,5	96,8	95,9	121,7
Avril —	390,1	417,7	84,1	97,1	96,6	113,4
Mai —	388,3	418,3	84,0	97,8	96,1	114,1
Juin —	386,5	409,2	82,1	96,8	95,8	113,0
Juillet —	382,3	409,2	81,8	95,0	92,8	111,3
Août —	386,0	419,1	83,5	95,9	93,4	113,5
Septembre —	378,6	423,4	81,4	96,5	94,1	112,8
Octobre —	389,7	430,9	83,0	96,8	94,1	116,0
Novembre —	381,8	426,4	81,2	98,5	93,5	123,8
Décembre —	375,5	433,9	82,4	98,3	93,9	123,8
Janvier 1960	381,3	437,9	83,4	99,4	95,9	125,9
Février —	369,9	492,3	81,8	98,9	95,8	129,8
Mars —	381,9	430,1	83,1	98,4	95,0	122,2
Avril —	376,6	430,3	83,9	99,2	95,1	127,8
Mai —	378,8	428,2	82,7	99,7	95,0	120,3
Juin —	377,7	422,2	81,4	98,3	93,0	122,4
Juillet —	370,4	423,7	80,0	97,0	94,0	122,7
Août —	363,1	418,3	78,5	96,9	95,8	119,2
Septembre —	364,3	412,9	78,6	96,8	95,8	116,7
Octobre —	356,4	410,0	77,6	94,7	92,9	111,5
Novembre —	356,9	406,7	77,5	93,6	91,2	112,5
Décembre —	355,8	405,7	77,3	92,8	90,4	111,9
Janvier 1961	361,6	408,5	77,5	93	91,6	108,2
Février —	363,1	412,0	78,1	94	92,6	110,8
Mars —	366,7	414,7	78,4	97	95,3	111,9

N. B. Indices en fin de mois, sauf en ce qui concerne The Economist (milieu du mois)

2^{me} PARTIE

LES OPÉRATIONS
DE LA BANQUE CENTRALE
AU COURS DE L'ANNÉE 1960

BANQUE CENTRALE DES ÉTATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

Taux des opérations de crédit à court terme

OPÉRATIONS	1 ^{er} Octobre 1955	15 Octobre 1956	19 Août 1957	25 Novembre 1957
TAUX D'ESCOMPTE DES EFFETS A COURT TERME (a)				
Effets locaux	3,75 %	3,5 %	3,5 %	3,5 %
Effets sur Zone franc	3,50 %	3,5 %	3,5 %	3,5 %
Effets sur étranger	3,25 %	3,0 %	3,0 %	3,0 %
AVANCES SUR EFFETS PUBLICS				
A terme fixe	4,0 %	4,0 %	4,0 %	5,0 %
En compte courant	4,5 %	4,5 %	4,5 %	5,5 %
PENSIONS SUR EFFETS PUBLICS OU PRIVÉS A MOINS DE SIX MOIS D'ÉCHÉANCE (b)	—	4,0 %	5,0 % 7,0 %	5,0 % 7,0 %

(a) Ces taux sont exclusifs de toute commission, mais :

— un minimum de 10 jours d'agios est perçu sur tout effet admis au réescompte ;

— un montant de 10 jours d'agios est retenu sur la ristourne accordée en cas de retrait avant échéance d'un effet précédemment admis au réescompte, si ce retrait n'est pas justifié par la sortie des marchandises nanties ou le paiement par l'Administration des créances mobilisées, ou si l'effet n'est pas réclamé au banquier réescompteur par le « tiré » ou le « souscripteur ».

(b) Le taux de 7 % est appliqué depuis le 19 août aux opérations de pensions exceptionnellement accordées en supplément des plafonds de réescompte.

Commissions de transfert

COMMISSIONS DE TRANSFERT (a)	1 ^{er} Octobre 1955		16 Janvier 1956		2 Novembre 1956	
	Fil	Courrier	Fil	Courrier	Fil	Courrier
France sur Ouest Afrique	0,25 ‰ min. 100 f.	0,25 ‰ min. 100 f.	0,10 ‰ min. 100 f.	0,10 ‰ min. 100 f.	0,10 ‰ min. 100 f.	0,10 ‰ min. 100 f.
Ouest Afrique sur France	0,75 ‰ min. 100 f.	0,60 ‰ min. 100 f.	0,50 ‰ min. 100 f.	0,40 ‰ min. 100 f.	0,40 ‰ min. 100 f.	0,20 ‰ min. 100 f.
Ouest Afrique sur Afrique du Nord via Paris	0,75 ‰ min. 100 f.	0,60 ‰ min. 100 f.	0,50 ‰ min. 200 f.	0,40 ‰ min. 200 f.	0,40 ‰ min. 200 f.	0,20 ‰ min. 200 f.
Ouest Afrique sur Afrique Equatoriale ou Cameroun via Paris ..	0,25 ‰ min. 100 f.	0,25 ‰ min. 100 f.	0,25 ‰ min. 100 f.	0,25 ‰ min. 100 f.	0,25 ‰ min. 100 f.	0,20 ‰ min. 100 f.
Entre sièges Ouest Afrique	0,25 ‰ min. 100 f.	0,25 ‰ min. 100 f.	0,20 ‰ min. 100 f.	0,20 ‰ min. 100 f.	0,10 ‰ min. 100 f.	0,10 ‰ min. 100 f.
a) Tarif général	min. 100 f.	min. 100 f.	min. 100 f.	min. 100 f.	min. 100 f.	min. 100 f.
b) Produits d'escompte :						
Dakar sur { Kaolack Ziguinchor	t. g.	t. g.	100 f.	100 f.	Franco	Franco

(a) Exprimées en **francs c.f.a.**, à l'exception des transferts France-Ouest-Afrique (en anciens francs français).

N.-B. — Jusqu'au 2 novembre 1956, l'Institut récupérait sur le donneur d'ordres les ports de lettres sur une base forfaitaire. A partir du 2 novembre, aucun frais accessoire n'est récupéré pour les transferts par courrier. Pour les transferts par fil, seuls les frais de télégramme (ou téléphone) sont récupérés.

Du 16 janvier au 2 novembre 1956 tous les transferts de Dakar sur Kaolack ou Saint-Louis ont acquitté une taxe fixe de 100 frs.

II. — LES OPÉRATIONS DE LA BANQUE CENTRALE

AU COURS DE L'ANNÉE 1960

Les opérations exécutées par la Banque Centrale ont essentiellement pour objet :

- d'assurer la conversion en monnaie ouest africaine des autres monnaies de la zone franc et inversement ;
- de consentir aux banques des crédits pour le financement de l'économie ouest africaine ;
- d'assurer l'émission de signes monétaires et le bon entretien de ceux en circulation.

Si l'émission monétaire constitue la manifestation la plus tangible de l'activité de la Banque Centrale, elle n'est cependant qu'une conséquence des deux premières nommées.

2.I. L'exécution des règlements extérieurs.

2.II. Evolution générale de la balance des règlements extérieurs.

La première des opérations génératrices de l'émission est la remise par la Banque Centrale de monnaie ouest africaine contre versement à ses guichets d'autres devises négociables, le plus généralement de francs français. A l'inverse, la Banque Centrale procède à la délivrance de francs français contre reversement à ses guichets de monnaie ouest africaine.

La balance de ces opérations de change a une double importance car, d'une part elle affecte le volume des disponibilités monétaires internes de la zone d'émission, et d'autre part elle accroît ou réduit ses réserves extérieures, gage de la convertibilité de sa monnaie. Le montant brut de ces opérations et leur balance ont ainsi évolué :

Opérations de change faites par la Banque Centrale

Années	Remise de francs c.f.a. contre devises	Remise de devises contre francs c.f.a.	Balance
1956 . . .	49.128	42.181	+ 6.947
1957 . . .	51.327	48.603	+ 2.724
1958 . . .	73.015	70.641	+ 2.374
1959 . . .	87.731	78.052	+ 9.679
1960 . . .	86.395	87.967	— 1.572

Pour la première fois, en cinq ans, la balance des règlements extérieurs de l'année a présenté un déficit, qui a été soldé par un prélèvement sur les disponibilités extérieures de la Banque, dont le tableau ci-après rappelle le montant en fin d'année.

Disponibilités extérieures de la Banque Centrale

Millions de francs c.f.a.

Situation au :	Montant	Variations annuelles
31 décembre 1955.	7.915	—
31 décembre 1956.	14.863	+ 6.947
31 décembre 1957.	17.587	+ 2.724
31 décembre 1958.	19.961	+ 2.374
31 décembre 1959.	29.640	+ 9.679
31 décembre 1960.	28.068	— 1.572

Les véritables raisons de ce renversement de tendance ne pourraient être déterminées que par une balance générale des opérations commerciales et financières des Etats de l'Afrique de l'Ouest. Les éléments nécessaires à l'établissement d'une telle balance nous manquent, malheureusement, soit qu'ils ne soient point disponibles, soit que les statistiques établies soient d'une telle imprécision que leur utilisation conduise à des résultats discutables (a). Il nous est seulement possible de tenter d'éclairer, à l'aide de données extraites de notre comptabilité, certains aspects de cette évolution.

**Tableau n° 16 : Règlements extérieurs
exécutés par la Banque centrale**

OPÉRATIONS	1956	1957	1958	1959	1960
Solde en millions de francs c.f.a.					
Transferts scripturaux....	+ 7.029	+ 3 990	+ 4.062	+ 12.006	+ 3.786
Echanges billets BCEAO	— 345	— 1.448	— 1.960	— 2.978	— 5.696
Echanges autres billets...	+ 137	— 72	— 129	+ 311	+ 137
Divers	+ 126	+ 254	+ 401	+ 340	+ 201
Total	+ 6.947	+ 2.724	+ 2.374	+ 9.679	— 1.572

a) Les estimations avancées du commerce frontalier, échappant aux statistiques du Service des Douanes, conduisent à des rectifications d'un ordre de grandeur supérieur à celui de la balance comptable présentée ci-dessus.

2.12. — Les règlements par mouvements de billets.

Les opérations de change effectuées par la B.C.E.A.O. peuvent s'exécuter :

- soit entièrement par le jeu de comptes ouverts aux correspondants de la Banque Centrale dans ses écritures et celles de la Banque de France ;
- soit par change manuel de billets ouest africains contre d'autres devises.

Le *tableau 16* décompose, selon l'une et l'autre modalité, la balance générale des règlements extérieurs exécutés par la Banque Centrale. Ce tableau met en évidence l'importance croissante, et en 1960 particulièrement considérable, des règlements intéressant l'Afrique de l'Ouest, réalisés par échange, à l'extérieur, de billets ouest africains. Les billets ainsi échangés sont centralisés par la Banque de France et les autres instituts d'émission de la zone pour être rétrocédés, périodiquement, à la Banque Centrale ; les données du tableau se rapportent aux règlements de ces rachats, lesquels ne coïncident pas dans le temps avec les opérations des échangistes, mais leur sont postérieurs.

Le montant des échanges effectués s'est élevé à 5.930 millions de francs c.f.a., en 1960, contre 2.633 l'année précédente. La quasi totalité des billets ouest africains échangés à l'extérieur l'est en France.

Billets ouest africains échangés à l'extérieur

<u>Echange :</u>	<u>1959</u>	<u>1960</u>
	Millions de francs c.f.a.	
en France	2.494	5.722
en Afrique équatoriale.	91	137
au Maroc.	47	38
en Algérie	—	30
autres pays.	<u>1</u>	<u>3</u>
	2.633	5.930

Le *tableau 17* indique le montant mensuel des échanges pratiqués en France au cours des dernières années. Le volume considérable des échanges durant les mois de juillet à novembre 1960 est à relever ; ces échanges sont le fait d'un très petit nombre de présentateurs.

Tableau N° 17 : Echange en France de billets ouest africains

MOIS	1955	1956	1957	1958	1959	1960
Millions de francs c.f.a.						
Janvier	312	38	41	33	50	227
Février	216	77	73	64	88	240
Mars	251	64	129	113	142	339
Avril	170	84	147	149	258	331
Mai	181	103	152	160	322	359
Juin	78	138	169	160	279	417
Juillet	101	125	91	252	331	585
Août	127	139	148	199	261	878
Septembre	50	87	67	254	206	724
Octobre	52	45	50	178	187	799
Novembre	34	41	36	112	156	713
Décembre	34	29	25	70	214	110
Total	1.606	970	1.128	1.744	2.494	5.722

Toutes les données présentées ci-dessus concernent les billets ouest africains échangés hors de notre zone d'émission ; elles n'englobent pas les échanges de billets ouest africains effectués dans cette zone par des non résidents, et en particulier les échanges des billets de notre émission, détenus par la Banque de la République de Guinée et non restitués par elle, effectués dans les Etats demeurés membres de l'union monétaire ouest africaine. Pour une large part, ces dernières opérations se sont dénouées par des transferts de fonds hors de notre zone d'émission, soit directement, soit en règlement de marchandises importées dans d'autres Etats ouest africains (ces transferts sont alors repris dans les opérations ci-après décrites.)

De bien moindre importance sont les autres opérations de change manuel.

Comme les années précédentes, la Banque Centrale a approvisionné ses agences en billets de la « Banque de France » afin de permettre la remise à tout voyageur se rendant en France de la contre-valeur de 25.000 francs c.f.a. (a). Le montant des fonds envoyés est en nette progression en 1960.

Années	Millions nouveaux francs	Millions francs c.f.a.
1956	1,07	53
1957	4,95	248
1958	6,70	335
1959	6,33	616
1960	8,82	441

a) 20.000 francs c.f.a. au Mali, en application de la réglementation des changes édictée par le Gouvernement du Mali.

Les ventes de billets « Banque de France » sont surtout importantes à Dakar, mais ont tendance à augmenter sur les autres places.

Ventes de billets « Banque de France »

<u>Agences</u>	<u>1959</u>	<u>1960</u>
Millions de nouveaux francs		
Dakar	4,72	4,72
Abidjan.	1,19	2,52
Bamako.	0,50	0,74
Autres agences.	<u>0,31</u>	<u>0,46</u>
	6,72	8,44

A l'inverse, la Banque Centrale rachète les billets des autres instituts d'émission de la zone franc présentés à ses guichets. Les achats de billets de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique Equatoriale et du Cameroun sont les seuls d'un montant important, mais beaucoup plus réduit en 1960 que précédemment.

Achats de billets Afrique Equatoriale-Cameroun

<u>Agences</u>	<u>1959</u>	<u>1960</u>
Millions de francs c.f.a.		
Zinder	273	170
Dakar	154	49
Abidjan.	79	54
Autres agences.	<u>48</u>	<u>15</u>
	554	288

Les achats de billets « Algérie », « Maroc », « Madagascar » ont été d'environ 8 millions de francs c.f.a. contre 76 millions en 1959.

2.13. Les transferts scripturaux.

Si les règlements extérieurs par mouvements de billets ont accusé, en 1960, un déficit élevé (— 5,5 milliards de francs c.f.a.), double de celui enregistré en 1959 pour les mêmes opérations (— 2,7 milliards), les transferts exécutés par voie scripturale ont présenté un solde encore positif, mais de montant modeste (+ 3,8 milliards de francs c.f.a.), qui le serait davantage encore déduction faite des opérations de notre agence de Conakry pendant les deux premiers mois de l'année.

Le *tableau 18* présente la balance des transferts scripturaux exécutés par chacune de nos agences, aussi bien entre chacune d'elles et le siège qu'entre elles. L'importance des règlements extérieurs, par mouvements de billets, enlève toute signification économique à cette répartition géographique des seuls règlements scripturaux.

La décomposition par donneurs d'ordre des transferts scripturaux exécutés par la B.C.E.A.O. a été la suivante, au cours des dernières années.

Balance des transferts scripturaux exécutés par la B.C.E.A.O.

<u>Pour compte :</u>	<u>1957</u>	<u>1958</u>	<u>1959</u>	<u>1960</u>
	Millions de francs c.f.a.			
Trésor public	— 9.422	+ 4.684	+ 17.348	+ 29.837
C.C.C.E.	+ 1.842	+ 1.099	+ 1.664	+ 1.889
Banques	+ 11.570	— 1.721	— 7.006	— 27.940
Balance générale.	+ 3.990	+ 4.062	+ 12.006	+ 3.786

Tableau N° 18 : Balance générale des transferts extérieurs exécutés par les agences de la B. C. E. A. O.

AGENCES	1957	1958	1959	1960
	Millions de francs c.f.a.			
Dakar	+ 2.253	+ 3.738	+ 9.132	+ 2.276
Bamako	— 3.286	— 3.833	— 5.350	— 4.059
Abidjan	+ 2.848	+ 4.800	+ 2.855	+ 3.993
Ouagadougou	— 677	— 738	— 717	— 1.093
Niamey	+ 1.582	— 400	— 691	— 778
Cotonou	+ 527	+ 1.298	+ 1.372	+ 948
Lomé	+ 234	+ 98	+ 740	+ 1.339
Total	+ 3.481	+ 4.963	+ 7.341	+ 2.626
Conakry	+ 509	— 901	+ 4.665	+ 1.160
Total transferts scripturaux	+ 3.990	+ 4.062	+ 12.006	+ 3.786
Pour mémoire :				
Opérations sur billets B. C. E. A. O.	— 1.448	— 1.960	— 2.978	— 5.696
Opérations sur autres billets	— 72	— 129	+ 311	+ 137
Divers	+ 254	+ 401	+ 340	+ 201
Balance générale	+ 2.724	+ 2.374	+ 9.679	— 1.572

Ainsi qu'il a été exposé dans nos précédents rapports, les opérations du Trésor public englobent celles des Offices postaux ; un déficit des transferts par voie postale se traduit par le versement aux comptes publics ouest africains des disponibilités en monnaie ouest africaine ; une réduction du déficit des transferts postaux entraîne ces mêmes comptables à tirer sur leur compte, à la Banque Centrale, pour pourvoir à leurs besoins locaux. Ainsi s'explique en grande partie l'accroissement positif apparent de la balance des « transferts » du Trésor public.

<u>Solde des transferts :</u>	<u>1957</u>	<u>1958</u>	<u>1959</u>	<u>1960</u>
	Milliards de francs c.f.a.			
du Trésor public.	— 9,4	+ 4,7	+ 17,3	+ 29,8
par Poste.	<u>— 46,4</u>	<u>— 35,6</u>	<u>— 31,3</u>	<u>— 24,3</u>
<i>Différence.</i>	37,0	40,3	48,6	54,1

La différence calculée ci-dessus correspond à la masse principale des ressources utilisées par le Trésor public français pour ses règlements dans l'ouest africain ; il dispose, en outre, de diverses ressources de trésorerie (dépôts des collectivités locales, des caisses de stabilisation des prix, des offices postaux) ; le retrait des caisses du Trésor d'une partie importante de ces dépôts, au cours de l'année 1960, explique, en partie, l'accroissement des transferts du Trésor public sur l'ouest africain. Mais, en sens inverse, le Trésor public a cessé d'assurer dans l'ouest africain le règlement d'une part très appréciable des dépenses publiques françaises ; il en est ainsi, notamment, pour la rémunération du personnel de l'assistance technique française ainsi que de la quasi totalité des dépenses des organismes publics français. Les données permettant d'apprécier le montant réel des dépenses publiques françaises dans l'ouest africain ne sont pas, malheureusement, disponibles.

Les règlements effectués par les donneurs d'ordres autres que le Trésor public ont accusé leur déficit habituel (*tableau 19*). L'absence de statistiques économiques convenables ne nous permet pas d'apprécier dans quelle mesure ce déficit couvre la balance des échanges de biens et de services.

L'aggravation relative du déficit, en 1960, provient, pour une part non négligeable, de la sortie de la Guinée de l'union monétaire ouest africaine. En effet, la balance des règlements extérieurs par voie scripturale exécutés par les banques et les services postaux guinéens avait présenté, en 1959, un solde positif très appréciable : + 3,6 milliards de francs c.f.a. (a). Cet apport s'est limité à + 800 millions de francs c.f.a. environ, enregistré durant les deux premiers mois de 1960 ; la différence, de ce seul fait, est de 2,8 milliards de francs c.f.a. environ.

a) et exceptionnel, ce solde ayant été de - 4,7 milliards de francs c.f.a. en 1957 et de - 5,1 milliards de francs c.f.a. en 1958.

Tableau N° 19 : Balance des transferts autres que ceux du Trésor public français (a)

OPÉRATIONS	1957	1958	1959	1960
	Milliards de francs c.f.a.			
Transferts scripturaux				
par B. C. E. A. O. pour autres banques ..	+ 11,6	— 1,7	— 7,0	— 27,9
par voie postale.....	— 46,4	— 35,6	— 31,3	— 24,3
Ensemble	— 34,8	— 37,3	— 38,3	— 52,2
Transferts par mouvements de billets	— 1,5	— 2,1	— 2,7	— 5,6
Balance générale	— 36,3	— 39,4	— 41,0	— 57,8

a) Ne comprend pas également les transferts initiés par la C. C. C. E.

L'utilisation, au moins partielle, par les autorités guinéennes, pour des règlements extérieurs à la zone d'émission soit directement soit par échange dans les Etats de l'union monétaire, des billets de notre émission recueillis ou saisis en Guinée a provoqué sur les avoirs extérieurs de la Banque Centrale une ponction d'autant plus forte qu'elle n'a pas été compensée par le règlement des éléments d'actif de la Banque Centrale (portefeuille d'effets, immeuble, etc.), également saisis en Guinée.

Il n'est donc pas exclu que le déficit de la balance des règlements enregistré en 1960 soit la conséquence de facteurs essentiellement temporaires.

La légère contraction des disponibilités monétaires intérieures (moins de 2 % de leur montant total), que ce déficit a pu causer, a été plus que compensée par l'accroissement du concours consenti par la Banque Centrale aux banques de l'ouest africain.

2.2. *Le concours de la Banque Centrale au financement de l'économie.*

2.21. *Evolution des crédits consentis à l'économie ouest africaine.*

Le concours que la Banque Centrale apporte au financement de l'économie est fonction à la fois des besoins de celle-ci et des possibilités du système bancaire de les satisfaire à l'aide des ressources dont il dispose déjà.

Les sources de crédit dont bénéficie l'économie ouest africaine sont très variées et certaines échappent encore à tout recensement (« crédits fournisseurs », etc.). Le tableau, ci-après, rassemble et compare les données disponibles aux 31 octobre 1959 et 31 octobre 1960 (a) (b).

Tableau N° 20 : Crédits à l'économie ouest africaine

	31 octobre 1959	31 octobre 1960	Variation 1959-1960
	Milliards de francs c.f.a.		
A - Crédits à court terme :			
Banques de dépôts.....	41,0	52,7	+ 11,7
Autres établissements de crédit	0,5	1,2	+ 0,7
Trésoriers-payeurs	2,1	2,6	+ 0,5
	43,6	56,5	+ 12,9
B - Crédits à moyen et à long terme :			
Banques de dépôts.....	2,2	2,4	+ 0,2
C. C. C. E.	6,8	10,0	+ 3,2
Autres établissements de crédit	3,1	4,4	+ 1,3
	12,1	16,8	+ 4,7
Total général.....	55,7	73,3	+ 17,6

a) L'activité économique ouest africaine, encore très dépendante de quelques productions agricoles annuelles, connaît un rythme saisonnier très accusé ; il en est de même des opérations de crédit qu'elle provoque, et l'évolution de leur montant ne peut guère s'apprécier convenablement qu'en clôture de campagne, qu'il est commode de considérer coïncidant avec la fin du troisième trimestre de l'année civile. La date du 31 octobre a été retenue ci-dessus en raison de modifications apportées en octobre 1959 à la centralisation des risques bancaires.

(b) Les crédits portés au tableau 20 ne comprennent que ceux octroyés par les institutions de crédits établies dans l'ouest africain (Guinée non comprise).

D'une année à l'autre, le montant global des crédits dont a bénéficié l'économie ouest africaine a donc crû de 31,6 %, l'augmentation des crédits à moyen et long terme ayant été de 38,8 % et celle des crédits à court terme de 29,6 % ; ce sont là des taux de progression très élevés pour une période caractérisée par une grande stabilité des taux de change et une relative stabilité des prix.

Les crédits consentis par la *Caisse Centrale de Coopération Economique* sont financés sur des ressources extérieures ; leur incidence sur la situation monétaire ouest africaine s'enregistre dans la balance des règlements extérieurs examinée plus haut.

Seuls retiendront notre attention les crédits à l'économie ouest africaine, financés sur ressources monétaires, dont le *tableau 21* retrace l'évolution au cours des deux dernières campagnes.

**Tableau N° 21 : Crédits sur ressources monétaires
octroyés à l'économie ouest africaine***

FIN DE MOIS	1958-1959	1959-1960	Différence
Millions de francs c.f.a.			
Septembre	(a)	42.738	
Octobre	(a)	43.667	
Novembre	(a)	44.884	
Décembre	(a)	54.573	
Janvier	64.823	61.866	— 2.957
Février	65.730	63.469	— 2.261
Mars	61.437	64.663	+ 3.226
Avril	57.481	63.377	+ 5.896
Mai	57.320	59.468	+ 2.148
Juin	49.016	59.072	+ 10.056
Juillet	46.299	60.341	+ 14.042
Août	44.418	55.486	+ 11.068
Septembre	42.738	55.355	+ 12.617
	1959 1960	1960-1961	
Octobre	43.667	55.751	+ 12.084
Novembre	44.884	54.025	+ 9.141
Décembre	54.573	61.241	+ 6.668

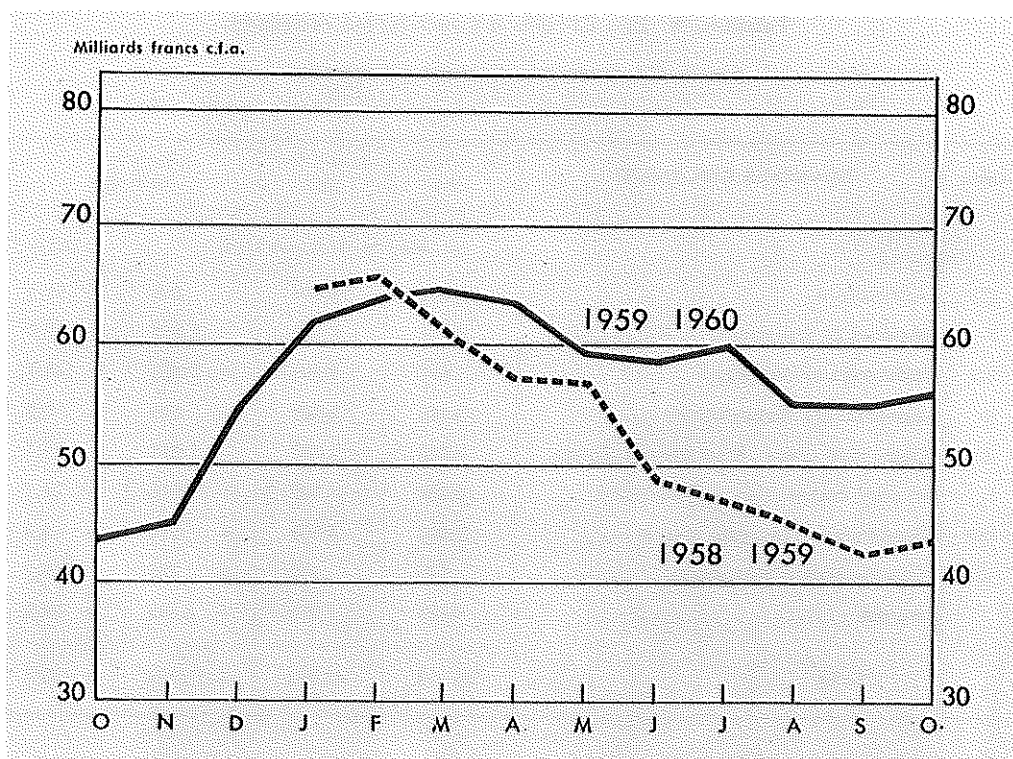
* Total des crédits portés par les banques de dépôts et des effets réescomptés par la B. C. E. A. O. aux banques de dépôts, aux crédits sociaux et autres établissements de crédit (Guinée exclue).

(a) Données non disponibles.

La commercialisation des productions agricoles entraîne un large recours au crédit, de fin octobre à fin mars ; le dénouement des opérations commerciales permet la résorption progressive de cet endettement saisonnier. Les données reproduites au tableau 21 montrent que cette réduction, à peine amorcée, a brusquement cessé en juin 1960, pour ne se poursuivre qu'à un degré beaucoup plus faible qu'à l'ordinaire, comme l'indique, plus clairement encore, le graphique ci-dessous.

Cette évolution ne peut trouver de raison dans une brutale variation de la valeur de la monnaie ou dans une brusque et considérable expansion des investissements ou de la production ; les besoins de financement à court terme de cette dernière ont même été inférieurs, en 1959-1960, à ceux de 1958-1959.

Crédits à l'économie sur ressources monétaires



D'autres facteurs qui ne sont point liés au mouvement de la production ou à l'écoulement de celle-ci ont donc contribué au « gonflement » des crédits.

Il en est ainsi du souci des grandes entreprises de diviser leur trésorerie et de régler séparément le financement de leur activité dans chacun des Etats où elle s'exerce ; le fractionnement de l'espace économique ouest africain, en même temps qu'il a modifié et souvent entravé les conditions d'exploitation de bien des entreprises, s'est ainsi manifesté comme étant facteur d'inflation.

L'accroissement de l'endettement de l'économie à l'égard du système bancaire résulte aussi d'une forte tendance des entreprises, grandes ou petites, à un plus grand recours au crédit par rapport à leurs ressources propres pour financer leur activité courante. Cette tendance est particulièrement accusée dans certaines branches d'activité. Il est, à cet égard, intéressant de comparer la répartition, par branche d'activité, des utilisations des crédits à court terme recensés par la centrale des risques ouest africaine à la fin des mois d'octobre 1959 et 1960 (*tableau 22*).

**Tableau N° 22 : Crédits à court terme recensés
par la Centrale des risques bancaires***

Code	BRANCHES D'ACTIVITÉ	31 octobre 1959	31 octobre 1960	Variations 1959-1960	
		Millions de francs c.f.a.			%
Ca	Agriculture	1.101	1.449	+ 348	+ 31,6
F	Matériel de construction, Génie civil ...	2.514	4.400	+ 1.886	+ 75,0
Ga	Industries alimentaires	2.637	5.399	+ 2.762	+ 104,7
Ia	Importateurs, Exportateurs	15.433	15.928	+ 495	+ 3,2
Ib4	Com. mat. prem., Machines, Voitures .	3.086	4.132	+ 1.046	+ 33,9
Ic	Import, distribution combustibles	2.634	4.549	+ 1.915	+ 72,7
Id2	Exportateurs de café, cacao	3.613	3.958	+ 345	+ 9,5
Id3	Exportateurs d'oléagineux	175	472	+ 297	+ 169,7
	Autres.....	4.581	7.076	+ 2.495	+ 54,5
	Total	35.774	47.363	+ 11.589	+ 32,4

* Guinée exclue.

2.22. Les ressources du système bancaire ouest africain.

Tandis que la demande de crédits se manifestait aussi activement, la principale ressource du système bancaire, que constituent les dépôts de sa clientèle, ne s'accroissait que très modestement.

De septembre 1959 à septembre 1960, le montant des crédits consentis par les cinq banques commerciales exerçant leur activité dans l'ouest africain a augmenté de 29,5 %, alors que le montant des dépôts de leur clientèle s'est accru de 5,5 % seulement. Encore convient-il de noter que ce modeste développement des dépôts est à peu près entièrement imputable au dépôt, dans les banques, d'une partie des disponibilités des offices postaux, précédemment centralisées par le Trésor public.

Les dépôts des particuliers et entreprises ont, en effet, marqué une grande stabilité.

Dépôts des particuliers et entreprises

	Septembre 1959	Septembre 1960	Variation 1959-1960
<u>Dépôts</u>	Milliards de francs c.f.a.		
dans les banques commerciales	22,0	21,8	— 0,2
dans les établissements publics de crédit . .	0,5	1,1	+ 0,6
en compte courant postal	4,4	4,3	— 0,1
	—	—	—
Total	26,9	27,2	+ 0,3

Cette stabilité des dépôts contraste avec l'expansion des crédits. Celle-ci pouvait notamment fournir les moyens de dégager des disponibilités transférables à l'extérieur. La Banque Centrale a donc dû mener une politique de crédit sélective et très nuancée, au fur et à mesure que le système bancaire la sollicitait davantage. Elle s'est efforcée d'obtenir des entreprises comme des banques un plus grand et meilleur emploi sur place des disponibilités locales et le maintien, dans la mesure du possible, de leur recours à des ressources extérieures ; néanmoins, lorsque les besoins de l'économie ouest africaine le justifiaient, la Banque Centrale n'a pas ménagé son concours.

2.23. Concours de la Banque Centrale au système bancaire.

A la fin de la campagne 1959-1960, le concours de la Banque Centrale au système bancaire était en forte progression (+ 18 %), comme le montre le *tableau 23*, cet accroissement intéressant tant les concours à court terme que ceux à moyen terme.

Tableau N° 23 : Concours de la Banque centrale aux banques ouest africaines*

	31 octobre 1958	31 octobre 1959	31 octobre 1960	Variation 1959-1960	Variation 1959-1960
	Millions de francs c.f.a.				%
Court terme					
Effets escomptés	15.001	14.261	18.608	+ 4.347	+ 30,5
Avances	254	79	113	+ 34	+ 43,0
Moyen terme					
Effets escomptés	1.645	1.152	1.847	+ 695	+ 60,3
Créance sur le Trésor	6.254	4.858	3.470	— 1.388	— 28,6
Total	23.154	20.350	24.038	+ 3.688	+ 18,1

* Guinée exclue.

Les données ci-dessus, relatives aux opérations de crédit de la Banque Centrale, n'englobent pas le concours apporté par elle à l'économie guinéenne. Lorsque fut suspendue l'activité de son agence de Conakry, les crédits consentis par son intermédiaire s'élevaient à 2,2 milliards de francs c.f.a. ; ils n'ont pas été remboursés à la Banque Centrale.

2.24. Progression des crédits à moyen terme consentis par la Banque Centrale.

Comme par le passé, la Banque Centrale a donné suite à toute demande de réescompte d'effets représentatifs de crédit à moyen terme, justifiée par des besoins réels et destinée à compléter le financement d'activités propres à développer l'économie ouest africaine.

Les accords de réescompte, donnés par la Banque Centrale au cours de l'année 1960, ont été d'un montant sensiblement plus élevé que celui consenti les années précédentes : 635,7 millions de francs c.f.a. contre 1.305 millions en 1959. La répartition, par activité, des bénéficiaires de nos accords est donnée par le (tableau 24). Pour les deux tiers, les crédits agréés ont pour objet le développement de la production et pour un quart la construction d'immeubles à usage d'habitation.

**Tableau N° 24 : Accords de réescompte à moyen terme
donnés par la Banque Centrale en 1960**

BÉNÉFICIAIRES	Montant	Répartition
	Millions de francs c.f.a.	%
Industries de transformation.....	347,75	21,2
Exploitations minières	425,00	26,0
Transport et manutention	370,00	22,6
Construction de locaux professionnels	94,00	5,8
Construction d'habitations.....	399,01	24,4
Total	1.635,76	100,0

2.25. L'évolution des concours à court terme.

L'évolution des concours à court terme consentis par la Banque Centrale ressort du *tableau 25*.

Le moindre volume des productions agricoles à commercialiser explique la réduction du recours à la Banque Centrale pendant la première partie de la campagne. Alors qu'il aurait dû continuer à en être de même jusqu'à la clôture de celle-ci, une plus grande demande de crédit, dont nous avons déjà relevé la manifestation, a entraîné le système bancaire à recourir à son tour à la Banque Centrale à partir du mois de juin (a).

Tableau N° 25 : Concours à court terme aux banques ouest africaines*

FIN DE MOIS	1958-1959	1959-1960	Variation	
			absolue	relative
	Millions de francs c.f.a.			%
Septembre	22.001	17.989	+ 4.012	- 18,2
Octobre	21.509	19.199	- 2.310	- 10,7
Novembre	23.983	19.151	- 4.832	- 20,2
Décembre	30.803	26.870	- 3.933	- 12,8
Janvier	35.579	31.608	- 3.971	- 11,2
Février	36.496	31.428	- 5.068	- 13,9
Mars	34.279	30.524	- 3.755	- 11,0
Avril	31.850	29.504	- 2.346	- 7,4
Mai	28.242	27.199	- 1.043	- 3,7
Juin	24.900	28.372	+ 3.472	+ 13,9
Juillet	22.787	28.460	+ 5.673	+ 24,9
Août	22.207	24.183	+ 1.976	+ 8,9
Septembre	17.989	22.077	+ 4.088	+ 22,7
	1959-1960	1960-1961		
Octobre	19.199	22.191	+ 2.992	+ 15,5
Novembre	19.151	22.394	+ 3.243	+ 16,4
Décembre	26.870	29.435	+ 2.565	+ 9,5

* Guinée exclue.

a) L'ouverture tardive de la campagne 1960-1961 de commercialisation de l'arachide du Sénégal et du café de Côte d'Ivoire et du Togo a, par contre, réduit l'accroissement relatif du concours de la Banque Centrale durant le dernier trimestre 1960.

Evolution de la circulation fiduciaire

Milliards de Francs C.F.A.

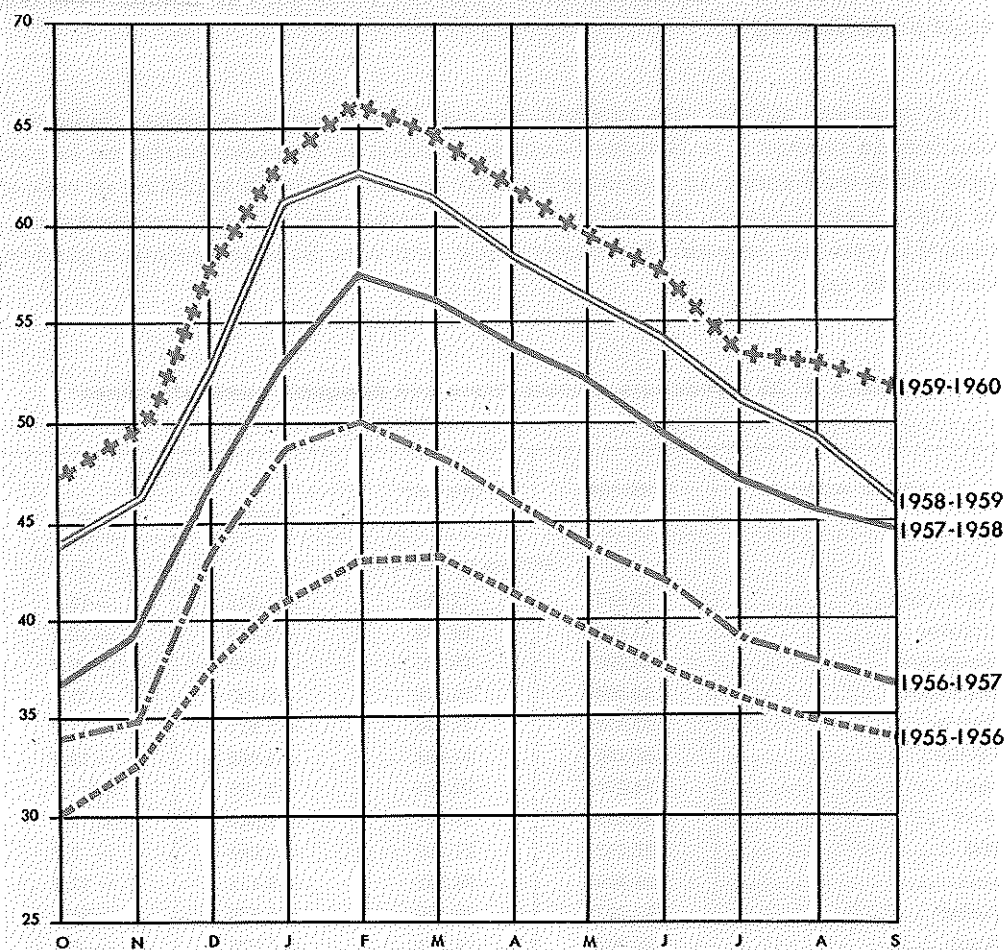


Tableau N° 26 : Circulation fiduciaire moyenne trimestrielle

Campagnes	1 ^{er} octobre 31 décembre	1 ^{er} janvier 31 mars	1 ^{er} avril 30 juin	1 ^{er} juillet 30 septembre
Millions de francs c.f.a.				
1955-1956	31.672,7	41.019,6	39.618,0	34.872,6
1956-1957	35.027,4	47.502,4	44.200,2	37.824,0
1957-1958	38.595,1	53.600,8	51.795,2	45.467,9
1958-1959	46.177,4	59.874,9	56.852,2	49.695,2
1959-1960	49.248,6	62.488,1	59.967,0	52.744,7

2.3. L'émission monétaire.

2.31. L'évolution de la circulation fiduciaire.

Le montant des billets et monnaies de la Banque Centrale porté à sa situation englobe ainsi, non seulement le montant des espèces « en circulation » dans les huit Etats de l'actuelle zone d'émission, mais également le montant de celles détenues à l'extérieur, notamment en Guinée, qu'il s'agisse de billets régulièrement mis en circulation par nos agences ou saisis dans les caisses et caveaux de notre agence de Conakry.

Les signes monétaires de l'émission de la Banque Centrale en circulation en Guinée ou saisis dans les caveaux de notre agence de Conakry ont été, pour partie, introduits sur le territoire actuel de l'union monétaire ouest africaine. La circulation fiduciaire des huit pays s'en est accrue dans la mesure où ces signes n'ont point servi au règlement de transferts scripturaux sur l'extérieur.

La progression réelle de la circulation fiduciaire de l'actuelle union monétaire ouest africaine est donc sensiblement plus élevée que ne l'indiquent les situations de la Banque Centrale (5,4 % du 1^{er} janvier au 31 décembre 1960). Cette incertitude ne pourra être levée que par la substitution de nouveaux types de billets aux types anciens, ceux-ci étant retirés de la circulation.

2.32. Composition de la circulation fiduciaire.

Pour 97 % de leur montant total, les signes monétaires émis par la Banque et en circulation sont constitués par des billets, le solde par des monnaies métalliques.

Le montant des monnaies métalliques en circulation, peu affecté par les variations saisonnières, n'a que très faiblement augmenté au cours de l'année 1960, par suite surtout de la poursuite de la substitution de monnaies métalliques de 5, 10 et 25 francs aux petites coupures de même montant. Le montant des billets de 5, 10 et 25 francs en circulation n'est plus que de 616 millions de francs c.f.a. environ.

La part relative dans la circulation fiduciaire des billets de 5.000 et 1.000 francs a continué à progresser (*tableau 28*) ; elle demeure cependant inférieure à la proportion constatée en France ou en Algérie pour les coupures d'égal montant (*tableau 29*).

Tableau N° 27 : Répartition par coupures des billets en circulation de la B.C.E.A.O.

COUPURES	1956	1957	1958	1959	1960
Pourcentage du montant total moyen en fin de mois					
5.000	16,35	19,07	20,80	22,07	23,46
1.000	44,32	43,44	43,09	44,00	45,20
500	7,25	6,87	7,04	6,58	6,85
100	20,10	20,70	20,13	19,30	18,92
50	5,17	4,70	4,84	4,34	4,44
25, 10, 5	6,81	5,22	4,10	3,71	1,13
Total	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00

Tableau N° 28 : Composition de la circulation fiduciaire au 31 décembre 1960

TYPES DES MONNAIES	Nombre		Montant en francs c.f.a.	
		%		%
Billets de :				
5.000 Fr.	2.545.995	0,52	12.729.975.000	21,00
1.000 Fr.	27.562.345	5,66	27.562.345.000	45,48
500 Fr.	8.418.405	1,73	4.209.202.500	6,95
100 Fr.	111.463.784	22,88	11.146.378.400	18,39
50 Fr.	56.244.607	11,55	2.812.230.350	4,64
25 Fr.	9.231.283	1,89	230.782.075	0,38
10 Fr.	18.030.827	3,70	180.308.270	0,30
5 Fr.	41.181.354	8,45	205.906.770	0,34
Total.....	274.678.600	56,38	59.077.128.365	97,48
Pièces de :				
25 Fr.	21.811.036	4,48	545.275.900	0,90
10 Fr.	46.777.997	9,60	467.779.970	0,77
5 Fr.	87.943.743	18,05	439.718.715	0,73
2 Fr.	17.027.586	3,50	34.055.172	0,06
1 Fr.	38.939.035	7,99	38.939.035	0,06
Total.....	212.499.397	43,62	1.525.768.792	2,52
Total général	487.177.997	100,0	60.602.897.157	100,0

**Tableau N° 29 : Répartition de la circulation fiduciaire
en divers Etats de la zone franc**

COUPURES	France (a)	Algérie	Madagascar	Afrique Occidentale	Afrique Equatoriale
Pourcentage du montant total 31 décembre 1960					
50.000	1,2	—	—	—	—
10.000	72,4	57,0	—	—	—
5.000	16,7	35,0	41,6	21,0	19,8
1.000	0,4	9,0	29,5	45,5	45,0
500	1,2	2,0	11,0	6,9	9,7
100	0,1	—	12,8	18,4	16,8
50		—	4,4	4,5	4,4
25, 10, 5		—	0,7	3,5	4,3

(a) en francs anciens ou contrevaieur en nouveaux francs.

**Tableau N° 30 : Emissions nettes annuelles de billets et pièces
par les agences de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest***

AGENCES	1956	1957	1958	1959	1960
Millions de francs c.f.a.					
Dakar	+3.100,8	+2.281,6	+3.586,4	+5.411,0	+ 3.033,1
Bamako	—3.480,2	—3.001,4	—3.661,2	—5.133,6	— 3.535,4
Conakry	+ 159,2	+ 648,1	+ 723,1	+4.521,5	+ 2.508,4(a)
Abidjan	+3.679,8	+3.140,4	+5.185,5	+1.687,4	+ 5.440,0
Bobo-Dioulasso	+ 124,9	— 378,7	+ 14,7	— 692,2	— 1.027,5
Niamey	+1.373,7	+1.325,7	+ 44,6	— 242,8	— 97,9
Cotonou	+ 413,0	+ 929,3	+1.616,0	+1.250,8	+ 1.052,6
Lomé	+ 230,2	+ 359,2	+ 320,9	+ 649,1	+ 1.436,2
Total	+5.601,4	+5.304,2	+7.830,0	+7.451,2	+ 8.809,3
A déduire :					
Retour dans l'ouest afri- cain de billets échangés à l'extérieur	423,0	1.383,0	1.636,0	2.988,1	5.696,5
Variation annuelle de la circulation fiduciaire	+5.178,4	+3.921,2	+6.194,0	+4.463,1	+ 3.113,0

* Emissions nettes corrigées des mouvements de billets entre agences.

(a) après incorporation du montant de l'encaisse de l'agence au 29 février 1960.

Tableau N° 31 : Billets en circulation en Afrique de l'Ouest (a)

Années	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mal	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Moyenne
Montant en fin de mois. Millions de francs (b)													
1926	676	666	631	592	560	508	492	465	442	443	531	582	549,0
1927	622	621	572	528	491	460	421	403	380	397	523	622	503,3
1928	706	669	623	589	552	494	460	437	426	431	527	622	544,7
1929	670	667	605	563	523	484	453	418	403	423	526	604	528,2
1930	636	615	585	558	509	463	429	402	388	382	393	435	482,9
1931	447	457	454	430	400	375	359	256	242	236	245	273	347,8
1932	274	280	267	264	239	222	196	176	176	174	203	241	226,0
1933	248	235	235	221	206	189	174	166	166	159	173	242	201,2
1934	246	258	236	220	198	181	163	152	151	147	176	243	197,6
1935	307	302	292	248	240	220	208	196	189	189	255	321	247,2
1936	381	378	351	326	310	283	268	247	238	202	318	535	319,8
1937	666	665	650	603	565	512	473	459	446	453	518	726	561,3
1938	766	764	722	691	679	645	607	598	605	585	671	902	686,2
1939	922	965	897	866	841	793	761	792	824	782	824	1.048	859,6
1940	1.144	1.168	1.167	1.116	1.104	1.132	1.108	1.080	1.048	1.023	1.037	1.166	1.107,7
1941	1.306	1.397	1.441	1.424	1.459	1.454	1.464	1.465	1.486	1.544	1.654	1.903	1.499,7
1942	2.265	2.392	2.513	2.643	2.724	2.778	2.842	2.914	3.004	3.172	3.411	3.603	2.855,1
1943	3.831	4.018	4.137	4.193	4.244	4.260	4.207	4.116	4.082	4.094	4.192	4.266	4.136,9
1944	4.360	4.479	4.453	4.365	4.311	4.262	4.247	4.206	4.179	4.164	4.499	4.692	4.351,4
1945	4.878	5.009	5.083	5.060	5.005	4.975	4.963	5.005	5.105	5.176	5.566	6.055	5.156,6
1946	6.391	6.483	6.445	6.423	6.366	6.258	6.167	6.048	5.937	5.940	6.411	7.375	6.353,7
1947	8.052	8.370	8.328	8.255	8.022	7.826	7.602	7.364	7.200	7.102	7.748	9.070	7.911,6
1948	9.791	9.929	10.732	11.236	11.307	11.113	10.790	10.726	10.536	11.209	12.860	17.440	11.472,4
1949	18.641	19.049	19.009	18.212	17.325	16.533	15.873	15.107	14.603	14.283	14.778	18.816	16.852,4
1950	20.384	20.546	20.467	20.305	20.013	18.955	17.947	17.096	16.674	17.096	18.721	22.641	19.237,0
1951	28.331	29.909	29.760	28.726	27.028	25.716	24.597	22.706	22.051	21.669	22.569	25.223	25.691,0
1952	27.907	30.720	31.895	31.221	30.381	28.862	26.934	26.340	25.182	24.679	25.052	28.407	28.131,7
1953	32.999	34.948	34.202	33.332	32.048	30.482	28.613	27.588	26.264	27.278	29.457	36.605	31.151,3
1954	42.313	45.025	45.377	43.349	40.393	37.344	35.632	34.201	32.242	32.241	33.980	38.263	38.363,3
1955	42.147	42.822	41.414	39.984	37.780	35.401	33.804	31.529	30.809	30.208	32.620	37.733	36.354,2
1956	40.711	42.687	42.995	41.089	39.435	37.744	35.809	34.813	34.129	34.095	34.807	42.912	38.436,0
1957	48.121	49.590	48.206	45.956	43.558	41.803	38.745	37.549	36.527	36.622	38.556	46.039	42.606,0
1958 ...	52.300	56.337	54.945	52.838	50.711	48.104	45.740	44.158	43.700	42.564	44.474	51.914	48.982,1
1959 ..	60.129	61.445	59.668	57.874	55.213	52.683	49.889	48.087	44.118	46.068	48.189	56.138	53.291,8

(a) De janvier 1926 à septembre 1955 : Billets en circulation de la Banque de l'Afrique Occidentale. Emissions nettes des Agences d' A. O. F et du Togo à partir d'octobre 1955.

(b) En francs c. f. a. depuis décembre 1945 : Du 25 décembre 1945 au 18 octobre 1948 : 1 franc c. f. a. = 1,70 franc métropolitain. Depuis le 18 octobre 1948 : 1 franc c.f.a. = 2 francs métropolitains.

3^{me} PARTIE

L'ADMINISTRATION
DE LA BANQUE CENTRALE
EN 1960

III. — L'ADMINISTRATION DE LA BANQUE CENTRALE EN 1960

3.1. Le Conseil d'administration et le Collège des Censeurs.

Le Conseil d'administration de la Banque Centrale n'a pas connu, en 1960, de modification de structure. Cependant, par décisions des Gouvernements intéressés, des personnalités nouvelles sont venues y remplacer ceux de ses membres appelés à d'autres fonctions.

Par décret du 26 janvier 1960 du Président de la République de Haute-Volta, M. Sibiri SALEMBERE, Ministre de l'Agriculture et de la Coopération, a été désigné en remplacement de M. Fernand SALLER comme suppléant du représentant de la République de la Haute-Volta à notre Conseil (a).

Par décret du 10 novembre 1960 du Chef de l'Etat, Premier Ministre de la République du Dahomey, ont été désignés pour représenter celle-ci à notre Conseil, en qualité d'administrateur titulaire, M. APITHY, Ministre des Finances, de l'Economie et du Plan et en qualité de suppléant, M. VIEYRA, Directeur du Cabinet du Premier Ministre, remplaçant respectivement M. GAVARY et M. APLOGAN.

M. Sourou Migan APITHY ayant été élu à la haute charge de Vice-Président de la République du Dahomey, M. Paul DARBOUX, Ministre du Commerce, de l'Economie et du Tourisme, fut désigné, par décret du 31 janvier 1961, pour lui succéder au Conseil de la Banque Centrale. Il y a été remplacé par M. Alexandre ADANDE, Ministre des Finances et du Budget, nommé représentant titulaire de la République du Dahomey par décret du 19 mai 1961.

La représentation des autres Etats n'a pas connu de modification, comme le montre la composition actuelle du Conseil d'administration publiée en tête de ce rapport. Il en a été de même pour le Collège des Censeurs.

Le Conseil d'administration a tenu séance à Paris le 27 janvier et le 11 juillet. Il s'est réuni à Bamako le 7 mai et a procédé, à cette occasion, à l'inauguration du nouvel immeuble de l'agence de la Banque ; M. le Président Modibo KEITA, absent de Bamako, avait bien voulu confier à M. Hamaciré N'DOURE, Ministre du Commerce et de l'Industrie, mission de le représenter à cette inauguration.

a) M. Sibiri SALEMBERE, appelé par la suite aux hautes fonctions de Ministre du Commerce et de l'Industrie, est depuis le 24 mars 1961 Ministre de l'Information de la République de Haute-Volta.

Le 19 novembre, le Conseil tint séance à Cotonou, dans le nouvel immeuble de la Banque, dont l'inauguration donna lieu à une réception à laquelle M. Oké ASSOGBA, Vice-Président du Conseil des Ministres, représentait M. le Président H. MAGA, absent de la cité dahoméenne. Cette réunion sur la Côte du Bénin permit au Conseil de procéder également, le 21 novembre, à l'inauguration officielle du nouvel immeuble de la Banque à Lomé, sous la haute présidence de M. Sylvanus OLYMPIO, Premier Ministre du Gouvernement de la République Togolaise. Ces réunions offrirent aux membres du Conseil d'administration l'occasion de très utiles entretiens avec les hautes autorités et les personnalités dirigeantes des divers secteurs de l'économie ouest africaine.

3.2. Les services de la Banque Centrale.

Dans les circonstances rappelées plus haut, l'agence de la Banque Centrale à Conakry a cessé son activité le 1^{er} mars 1960.

Les sept *agences* de la Banque Centrale d'Abidjan (Côte d'Ivoire), Bamako (Mali), Cotonou (Dahomey), Dakar (Sénégal), Lomé (Togo), Niamey (Niger) et Ouagadougou (Haute-Volta) ont assuré l'exécution de ses opérations, soit en totalité, soit avec le concours, pour les opérations matérielles, des services du Trésor ou des agences de la Banque de l'Afrique Occidentale sur les places où la Banque Centrale ne dispose pas encore d'installations appropriées.

Depuis le 1^{er} janvier 1960, toutes les opérations de la Banque, à Bamako, sont exécutées par ses propres services, installés dans un immeuble spécialement conçu, propriété de la Banque. Il en est de même, depuis le 1^{er} juin, à Cotonou et à Lomé.

La construction des bâtiments devant permettre aux services de la Banque d'exercer directement toutes leurs attributions s'achève à Niamey et à Ouagadougou.

En plein accord avec le Gouvernement de la République Islamique de Mauritanie, le Conseil d'administration a décidé l'établissement, à Nouakchott, d'une agence de la Banque. La concession d'un terrain pour la construction de l'immeuble destiné à abriter ses services a été demandée, tandis que les plans de ce nouveau bâtiment s'élaborent.

L'entretien de la circulation fiduciaire est également assuré par des *dépôts de billets* placés sous la surveillance de nos agences, mais dont la gestion matérielle a dû être confiée au Service du Trésor à Ziguinchor (Sénégal), aux agences de la Banque de l'Afrique Occidentale à Bobo-Dioulasso (Haute-Volta), Kaolack (Sénégal), Maradi et Zinder (Niger).

En cette dernière ville, la Banque a ouvert une *sous-agence* lui permettant d'assurer plus commodément un concours essentiel au financement de la production agricole de l'Est Niger. Un bâtiment, dont la construction s'achève, permettra à la sous-agence de Zinder d'assurer directement l'entretien de la circulation fiduciaire dans cette région.

Dans des conditions que les événements n'ont pas toujours rendues aisées, le personnel de la Banque Centrale a pu assurer, par son dévouement, une exécution convenable de toutes ses opérations.

Appelé aux fonctions de Directeur de l'Escompte à la Banque de France, M. RATTIER a quitté le 19 février 1960 la Direction du Service du Crédit qu'il assumait depuis 1955 avec une maîtrise technique et une autorité souriante qui lui avaient acquis la considération générale. Il a été remplacé dans ses fonctions à la Banque Centrale par M. R. JANOT, Directeur de service à la Banque de France, aimablement mis à notre disposition par M. le Gouverneur de la Banque de France.

Les stagiaires, formés par un enseignement théorique et pratique dispensé par notre agence de Dakar, et affectés l'année dernière à nos agences de Dakar, Bamako, Cotonou et Lomé, ont été titularisés dans leurs premières fonctions de chefs de section.

La Banque Centrale se préoccupe toujours activement de constituer un encadrement africain, soit par promotion de son personnel, soit par formation de jeunes stagiaires.

Le Service des Etudes de la Banque Centrale a continué à apporter, dans toute la mesure de ses moyens, sa contribution à une meilleure connaissance de l'ouest africain par la rédaction et la diffusion de *Notes d'Information* et de divers travaux particuliers : *Comptes Economiques de la Fédération du Mali, Togo 1960 - Faits et Chiffres*, etc. Il a également entrepris, en 1960, l'établissement des *Comptes Economiques du Togo* qu'il a publiés en mars 1961, et apporté son concours à l'élaboration de la Comptabilité économique de la République du Mali.

3.3. Rapports entre la Banque Centrale et les autres institutions économiques et financières.

L'accession à l'indépendance des Etats de l'Afrique de l'Ouest a entraîné la révision de l'organisation de nombreuses institutions publiques et de nouvelles ont été créées. La Banque Centrale a été conviée à apporter sa collaboration aux plus importantes d'entre elles, ou au moins à assister aux délibérations de leur Conseil afin d'être directement informée de leurs décisions. Il en a été ainsi pour les organismes publics ci-après, créés ou réformés en 1960 :

République de Côte d'Ivoire :

Caisse Autonome d'Amortissement,
Caisse d'Epargne,
Caisse Nationale de Crédit Agricole,
Office des Postes et Télécommunications.

République du Dahomey :

Caisse d'Epargne du Dahomey,
Crédit National du Dahomey (a),
Office des Postes et Télécommunications,
Commission de synthèse du Comité du Plan.

République de Haute-Volta :

Caisse Nationale d'Epargne,
Office de Commercialisation des Produits Agricoles.

République Islamique de Mauritanie :

Caisse Centrale de Crédit de la Mauritanie (b),
Office des Postes et Télécommunications.

République du Niger :

Caisse d'Epargne Postale du Niger,
Office des Postes et Télécommunications.

République du Sénégal :

Banque Sénégalaise de Développement,
Caisse d'Epargne du Sénégal,
Commission de Commercialisation du Cheptel Sénégalais,
Commission Générale du Plan,
Conseil Sénégalais du Crédit,
Conseil Permanent des Pêches,
Port de Commerce de Dakar,
Office de Commercialisation Agricole,
Office des Postes et Télécommunications.

République Togolaise

Caisse d'Epargne du Togo.

Par ailleurs, à la suite de la modification apportée par décret du 12 janvier 1960 à la composition du Conseil de Surveillance de la *Caisse Centrale de Coopération Economique*, le Directeur général de la Banque Centrale a été appelé à y siéger par décision conjointe du Ministre des Finances et du Ministre chargé de l'Aide et de la Coopération du Gouvernement de la République française.

Cette association de la Banque Centrale aux institutions financières et économiques de l'ouest africain, déjà très étroite, devra se développer encore pour lui permettre d'assurer à l'union monétaire ouest africaine sa véritable portée.

a) Créé par transformation de la *Banque du Bénin*.

b) Devenue en 1961 *Banque Mauritanienne de Développement*.

4^{me} PARTIE

LES RÉSULTATS FINANCIERS

DE L'EXERCICE 1960

IV. — LES RÉSULTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE 1960

Les comptes de l'exercice 1960 sont affectés par la fermeture autoritaire de l'agence de Conakry de la Banque Centrale, le 1^{er} mars 1960, la saisie par les autorités guinéennes des encaisses de cette agence et le paiement forcé à la Banque de la République de Guinée, par les banques cédantes, de la contre-valeur des effets réescomptés auprès de la Banque Centrale avant le 1^{er} mars et non échus à cette date.

Le retrait du service de l'émission en Guinée n'ayant été, contrairement aux règles généralement suivies en ce domaine, ni précédé ni suivi d'accord de transfert, la Banque Centrale a dû, au 31 décembre 1960, inscrire à son bilan une créance sur la République de Guinée correspondant au montant net de ses actifs appréhendés par les autorités de ce pays ; le montant de cette créance est de 3.549 millions. Toutefois, en application des règles de répartition des excédents de recettes entre agences, une somme de 35 millions avait été versée, en 1959, à l'agence de Conakry et affectée à la constitution d'une provision pour risques. La Banque a cru pouvoir utiliser cette provision à l'atténuation de sa créance, qui ainsi se trouve ramenée à 3.514.167.953 francs c.f.a. Ce dernier chiffre ne tient pas compte, toutefois, des billets détériorés, annulés par perforation et ayant une valeur faciale de 162 millions. Si ces billets, difficilement utilisables, n'étaient pas restitués, leur montant devrait être inclus dans le montant de la créance sur la République de Guinée, qui passerait alors à 3.676 millions.

Cette créance de la Banque Centrale a, pour contrepartie quasi intégrale, des billets et monnaies en circulation dans le public. En effet, bien que les autorités guinéennes n'aient fourni aucun renseignement à ce sujet, la Banque Centrale a la certitude que des billets provenant de l'encaisse de son agence de Conakry ont été utilisés. Elle a, en conséquence, inclus dans le montant comptable des billets et monnaies en circulation au 31 décembre, l'intégralité des monnaies et billets constituant l'encaisse de sa succursale guinéenne au 29 février 1960 (a).

a) A l'exception, toutefois, des billets annulés par perforation.

4.1. Présentation du compte de profits et pertes.

Le compte de profits et pertes (approuvé par le Collège des Censeurs, le 27 avril 1961) s'équilibre en recettes et dépenses à 2.141.514.359 francs. En raison de la fermeture de l'agence de Conakry, le 1^{er} mars 1960, il est pratiquement impossible de faire des comparaisons valables avec les résultats des exercices précédents.

Profits et pertes au 31 décembre 1960

DÉBIT		CRÉDIT	
	Francs c.f.a.		
Entretien de la circulation...	503.014.010	Intérêts, commissions et produits divers	2.141.514.359
Redevance sur la circulation.	297.123.026		
Frais généraux - Provisions et charges diverses	639.090.930		
Amortissements	95.498.195		
Réserve statutaire (art. 23) ..	146.454.039		
Provisions pour risques divers	460.334.159		
	2.141.514.359		2.141.514.359

4.2. Les produits d'exploitation.

Les produits d'exploitation de l'exercice 1959 s'élèvent à 2.141.514.359 francs.

Sur ce montant, la Banque Centrale a encaissé :

— dans sa zone d'émission.	925 millions
— en France.	1.216 millions

Créance résultant du transfert du privilège. : Le taux de rémunération de cette créance, fixé à 2,50 % depuis le 1^{er} janvier 1957, a été porté à 3 % à compter du 1^{er} octobre 1959. Toutefois, malgré le relèvement de taux, les intérêts perçus ont été inférieurs (129 millions contre 139 millions en 1959), en raison de l'amortissement régulier de cette créance, dont le montant moyen n'est que de 4.163 millions, contre 5.551 millions en 1959.

Intérêts sur fonds déposés au Trésor : Le montant des intérêts sur fonds déposés au Trésor atteint 1.072 millions. La baisse du taux d'intérêt de 4 % à 3,50 % le 5 octobre, à la suite de la diminution du taux d'escompte de la Banque de France, se trouve compensée par un prélèvement du solde moyen des fonds déposés au Trésor français.

Le taux de rendement moyen de 3,89 % est le plus bas enregistré depuis 1956 ; en 1961, sauf relèvement (improbable dans la conjoncture actuelle) du taux d'escompte de la Banque de France, il ne dépassera pas 3,50 %.

Intérêts sur dépôts au Trésor français.

Années	Montant moyen	Intérêts perçus	Taux moyen
	Millions francs c.f.a.	Millions francs c.f.a.	%
1957 . .	15.187	624,5	4,10
1958 . .	17.922	877,0	4,89
1959 . .	25.387	1.040,0	4,09
1960 . .	27.547	1.072,0	3,89

Le *tableau 32* montre que le niveau des avoirs extérieurs n'a pas été trop affecté par le retrait de la circulation en Guinée des billets émis par la Banque Centrale. Il indique, par ailleurs, que les dispositions de la Convention du 29 septembre 1955, par laquelle le Trésor français s'engage à fournir à la Banque Centrale les francs français nécessaires à la couverture des transferts, et par laquelle la Banque prend, en contrepartie, l'engagement de déposer audit Trésor ses disponibilités en francs français excédant ses besoins courants, ont toujours été respectées.

**Tableau N° 32 : Répartition des avoirs en francs français
de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest**

EN FIN DE MOIS	Correspondants en France	Trésor public
1960	Nouveaux Francs	
Janvier	66.869	594.066.717
Février	80.572	634.951.188
Mars	47.703	635.511.740
Avril	42.064	611.719.313
Mai	65.716	600.237.179
Juin	77.598	573.546.532
Juillet	50.353	489.961.532
Août	88.908	518.065.609
Septembre	100.918	531.965.293
Octobre	60.854	505.082.252
Novembre	74.956	523.739.371
Décembre	50.483	558.982.063

Escompte à court et moyen terme : La masse des crédits accordés sous cette forme a été légèrement plus élevée qu'en 1959 (246 milliards contre 240 milliards). Par ailleurs, leur durée d'utilisation a été plus longue.

De ce fait, le produit des opérations d'escompte à court et moyen terme s'est élevé à 894 millions contre 841 millions en 1959. Sur ce point, les commissions d'engagement et agios sur crédits à moyen terme se sont élevés à 70 millions contre 824 millions pour les agios à court terme.

Avances en compte courant et à terme fixe : Les banques ont très peu utilisé les facilités de crédit qui leur étaient données sous cette forme. Aussi les produits encaissés ne s'élèvent-ils qu'à 4 millions contre 7,5 millions en 1959.

Effets pris en pension : Aucun crédit n'a été accordé sous cette forme en 1960.

Transferts et divers : Le montant des recettes effectuées à ce titre atteint 41.863.092 francs. Sous cette rubrique, sont notamment comptabilisés les commissions de transfert (26 millions) et les intérêts versés par les correspondants (10 millions).

**Tableau N° 33 : Variation du portefeuille et des avances
de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest**

FIN DE MOIS	Effets à court terme	Effets à moyen terme	Effets pris en pension	Avances en c/c et garanties
1960	Francs c.f.a.			
Janvier	28.535.306.737	1.242.092.385	—	60.200.000
Février	28.556.175.511	1.233.840.310	—	183.450.000
Mars (a)	26.894.270.571	1.312.049.820	—	250.900.000
Avril	25.433.956.938	1.397.028.130	—	95.400.000
Mai	22.959.341.129	1.486.147.445	—	79.100.000
Juin	22.892.243.145	1.089.958.375	—	226.250.000
Juillet	22.861.153.180	1.405.134.850	—	50.300.000
Août	19.885.061.838	1.623.968.230	—	134.100.000
Septembre	18.571.539.415	1.619.950.500	—	67.800.000
Octobre	18.608.297.890	1.846.679.730	—	55.484.028
Novembre	18.618.864.523	1.791.959.730	—	304.800.000
Décembre	25.273.088.794	1.586.792.583	—	691.700.000

(a) A compter de mars, les effets réescomptés par l'agence de Conakry et arrivés à échéance ne figurent pas dans les " effets en portefeuille ".

4.3. Les charges d'exploitation.

Avant amortissement des immeubles, du matériel et du mobilier, les charges courantes d'exploitation se sont élevées à 1.439.227.966 francs.

Entretien de la circulation : Les dépenses faites en 1960 pour l'entretien proprement dit de la circulation s'élèvent à 503.014.010 francs, se décomposant comme suit :

— frais accessoires du service de l'émission (frais de transport terrestre, maritime et aérien, assurances, matériel divers, caisses, plombs, ganses, sacs, imprimés spéciaux, frais d'incinération)	39.687.652 Francs c.f.a.
— prix de revient des monnaies et billets émis. . .	463.326.358 Francs c.f.a. (a)

L'entretien de la circulation a exigé l'émission des *billets* suivante :

Nombre de coupures nouvelles mises en circulation

<u>Billets :</u>	<u>1958</u>	<u>1959</u>	<u>1960</u>
5.000 francs	1.108.900	1.298.281	2.741.774
1.000 —	16.217.600	11.198.007	25.763.952
500 —	9.744.500	6.296.727	4.397.055
100 —	67.866.400	49.818.863	66.565.345
50 —	46.755.600	31.836.483	39.218.861

La Banque Centrale ayant, en 1959, achevé d'amortir le matériel d'émission qui lui avait été cédé par la Banque de l'Afrique Occidentale pouvait consacrer, en 1960, des sommes plus importantes pour l'entretien de la circulation. Elle décida, en conséquence, de mettre en circulation des billets de 5.000 et 1.000 francs de type nouveau, de procéder au retrait systématique de ses encaisses des billets « type B.A.O. » et de ne plus remettre au public que des billets « type Institut ».

Cette mesure s'est effectuée à des dates variables selon les coupures :

- 50 et 100 francs, à compter d'avril 1960.
- 5.000 francs, à compter de mai 1960.
- 1.000 francs, à compter de novembre 1960.

a) Ce chiffre tient compte des monnaies et billets neufs constituant l'encaisse de réserve de l'agence de Conakry et considérés comme mis en circulation par les autorités guinéennes après le 29 février 1960.

A la suite de cet effort, la composition de la circulation était la suivante au 31 décembre 1960.

Billets :	Type B.A.O.	Type Institut
	%	%
5.000 francs.	24	76
1.000 — (a)	59	41
500 —	12	88
100 —	21	79
50 —	12	88

En ce qui concerne les petites coupures, les rentrées ne s'effectuent plus qu'à un rythme très lent.

Billets de 25 francs	1.712.000 rentrés en 1960
— 10 —	1.858.000 —
— 5 —	1.320.000 —

Les *monnaies métalliques* se détériorant très peu, le nombre de pièces mutilées retirées de la circulation est faible (moins de 10.000 pièces depuis 1956). De ce fait, les dépenses d'entretien diminuent d'année en année (54,2 millions de francs c.f.a en 1960, contre 68,6 en 1959 et 86,7 en 1958).

Les pièces émises correspondent :

— au remplacement des billets de 25 Fr. :	1.712.000 pièces émises
— de 10 Fr. :	1.858.000 —
— de 5 Fr. :	1.320.000 —
— à l'accroissement des signes monétaires en circulation	de 25 Fr. : 1.688.800 —
— de 10 Fr. :	3.392.000 —
— de 5 Fr. :	9.705.000 —

Le public continue à accepter, avec quelque réticence, les pièces de 25 francs, et leur circulation ne s'accroît pas (b). Par contre, la circulation en pièces de 5 et 10 francs s'accroît à un rythme favorable.

Par ailleurs, les pièces de 1 et 2 francs paraissent à nouveau être utilisées par le public. Aussi, la Banque, qui depuis 1957 avait pu faire face aux besoins en utilisant les importantes encaisses du Trésor, envisage-t-elle de faire frapper de nouvelles pièces.

a) Au 31 mars 1961, la proportion est la suivante :

Type Institut : 70 % - Type B.A.O. : 30 %

b) L'augmentation de la circulation constatée est due, en effet, uniquement à l'émission, après le 29 février, des pièces neuves en réserve à Conakry.

Redevance sur la circulation : Le montant de la redevance brute, assise sur le montant des billets et monnaies en circulation, s'est élevé à 297.123.026 francs. Toutefois, aux termes de l'article 9 de la Convention du 29 septembre 1955, les sommes versées à titre d'impôt sur les bénéfices sont déductibles de la redevance. Une somme de 81.391.514 francs ayant été versée à titre d'impôt, le montant des sommes réglées à titre de redevance se trouve ramené à 215.731.512 francs.

Frais généraux - Provisions et charges diverses : Ces postes s'élèvent, au total, à 639.090.930 francs. Sur ce montant, les traitements et salaires du personnel, réglés directement par la Banque Centrale ou remboursés par elle à la Banque de l'Afrique Occidentale dans le cadre de la convention de louage de services du 22 septembre 1955, s'élèvent, au 31 décembre 1960, à 377 millions.

L'ouverture des agences de Bamako, Cotonou et Lomé a entraîné des dépenses importantes. La reconnaissance des encaisses transférées a été faite, notamment, avec le concours d'agents spécialisés, mis à notre disposition par la Banque de France.

4.4. Les résultats financiers de l'exercice.

L'excédent des produits d'exploitation sur les charges courantes s'élève à 702.286.393 francs.

Cette somme a été utilisée à concurrence :

- de 95.498.195 francs, à l'amortissement des immeubles, du matériel et du mobilier. Ce poste, qui suit la réalisation du programme immobilier, s'accroît d'année en année ;
- de 146.454.039 francs, à la constitution de réserves statutaires. En effet, aux termes de l'article 23 des statuts, la Banque ne peut financer ses immobilisations qu'à l'aide de ses fonds propres (dotations et réserves). Or, au 31 décembre 1959, la valeur nette des immobilisations s'élève à :

Immobilisations	1.138.489.899 francs c.f.a.
Avances sur travaux versées aux entrepreneurs (a)	<u>23.177.353</u> —
	1.161.667.252 —
soit, en chiffre rond : <u>1.162 millions.</u>	

- de 460.334.159 francs à la constitution de provisions pour risques divers.

a) Ce poste figure à l'actif dans les comptes d'ordres et divers.

Les fonds propres n'étant, à cette même date, que de 1.015.545.961 francs, il a été nécessaire d'affecter à la constitution de réserves statutaires une somme de 146.454.039 francs. Les fonds propres sont ainsi portés à 1.162 millions.

En approuvant les comptes de l'exercice 1959, le Conseil d'administration avait, dans sa séance du 7 mai 1960, envisagé la constitution de provisions pour couvrir les risques afférents au portefeuille. Le reliquat des excédents de recettes disponibles, soit 460 millions, a, en conséquence, été mis en « *provision pour risques divers* ». Cette somme, comparée au montant total des risques s'élevant à 34.500 millions, est faible puisqu'elle ne représente que 1,3 % de ces derniers.

BANQUE CENTRALE DES ÉTATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

Situation au 31 décembre 1960

ACTIF		PASSIF	
	Francs c.f.a.		Francs c.f.a.
Disponibilités en dehors de la zone d'émission		Engagements à vue	
— Billets de la zone franc	116.393.583	— Billets et monnaies en circulation	60.602.678.914
— Correspondants en France	2.524.141	— Comptes courants créditeurs	1.234.913.562
— Trésor public, Compte d'opérations	27.949.764.702	Fonds propres	
Disponibilités dans la zone d'émission	51.373.265	— Dotation	500.000.000
Effets escomptés	26.859.881.377	— Réserve statutaire (art. 23 des statuts)	662.000.000
Effets pris en pension	—	Trésors nationaux Dépôts spéciaux	4.008.901.234
Avances à court terme	691.700.000	Comptes d'ordre et divers ..	1.686.101.060
Créance résultant du transfert du privilège	3.469.840.938		
Titres de participation et autres immobilisations (moins amortissements)	1.138.489.899		
Trésor nationaux Placements effectués pour leur compte	4.008.901.234		
Créance sur la République de Guinée	3.514.167.953		
Comptes d'ordre et divers ...	891.557.678		
	68.694.594.770		68.694.594.770

SITUATION

BANQUE CENTRALE DES ÉTATS

POSTES	1959						
	30 Septembre	31 Octobre	30 Novembre	31 Décembre	31 Janvier	28 Février	31 Mars
PASSIF	Millions de francs c. f. a.						
Engagements à vue ...	46.242	48.412	50.330	58.704	64.067	66.362	65.350
— Billets et pièces en circulation	45.337	47.296	49.447	57.490	62.822	65.451	64.424
— Comptes courants créditeurs	905	1.116	883	1.214	1.245	911	926
Dotation	500	500	500	500	500	500	500
Réserves Immobilières (art. 23 des statuts)....	65	65	65	516	516	516	516
Dépôts Trésors locaux	—	—	—	—	—	—	—
Comptes d'ordre et divers	2.118	2.445	2.157	1.079	1.201	1.119	1.622
Total.....	48.925	51.422	53.052	60.799	66.284	68.497	67.988
ACTIF							
Disponibilités en dehors des territoires d'émission.....	26.426	27.374	28.757	29.640	30.095	32.138	31.393
— Monnaies zone franc	413	446	477	379	389	387	115
— Correspondants en France	2	3	4	2	3	4	2
— Trésor public son compte d'opérations	26.011	26.925	28.276	29.259	29.703	31.747	31.276
Disponibilités en Afrique de l'ouest ..	103	149	99	47	77	48	147
Crédits à l'économie ..	19.490	21.585	22.113	29.997	34.696	34.831	32.621
— Effets escomptés ...							
Court terme	13.538	15.446	15.729	23.993	28.535	28.556	26.894
Moyen terme	940	1.193	1.327	997	1.242	1.234	1.312
— Effets pris en pension	—	—	—	—	—	—	—
— Avances à court terme	154	88	199	149	60	183	251
— Créances résultant du transfert du privilège	4.858	4.858	4.858	4.858	4.858	4.858	4.164
Matériel d'émission transféré	72	72	72	—	—	—	—
Autres immobilisations	565	565	565	1.015	1015	1.015	1.014
Dépôts Trésors locaux	—	—	—	—	—	—	—
Comptes d'ordre et divers	2.269	1.677	1.446	100	402	465	2.813
Total.....	48.925	51.422	53.052	60.799	66.284	68.497	67.988

(a) dont Créances sur la République de Guinée : 3.514

RÉSUMÉE

DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

1960								
30 Avril	31 Mai	30 Juin	31 Juillet	31 Août	30 Septembre	31 Octobre	30 Novembre	31 Décembre
Millions de francs c.f.a.								
62.756	60.376	58.507	54.499	53.324	52.626	50.298	51.658	61.837
61.672	59.759	57.678	53.198	52.402	51.531	49.051	50.980	60.602
1.084	617	829	1.301	922	1.095	1.247	678	1.235
500	500	500	500	500	500	500	500	500
516	516	516	516	516	516	516	516	662
—	5.000	5.000	5.019	5.019	5.000	5.384	5.384	4.009
1.917	1.704	1.997	2.162	2.146	2.555	2.995	2.781	1.686
65.689	68.096	66.520	62.696	61.505	61.197	59.693	60.839	68.694
30.742	30.199	28.894	24.774	26.119	26.832	25.500	26.427	28.068
154	184	218	273	212	229	243	236	116
2	3	4	3	4	5	3	4	2
30.586	30.012	28.672	24.498	25.903	26.598	25.254	26.187	27.950
79	211	53	67	81	59	55	50	51
31.090	28.688	28.372	28.480	25.807	23.729	24.038	24.186	31.022
25.434	22.959	22.892	22.861	19.885	18.571	18.608	18.619	25.273
1.397	1.486	1.090	1.405	1.624	1.620	1.847	1.792	1.587
—	—	—	—	—	—	—	—	—
95	79	226	50	134	68	113	305	692
4.164	4.164	4.164	4.164	4.164	3.470	3.470	3.470	3.470
—	—	—	—	—	—	—	—	—
1.014	1.015	1.015	1.015	1.015	1.015	1.015	1.015	1.138
—	5.000	5.000	5.019	5.019	5.000	5.384	5.384	4.009
2.764	2.983	3.186	3.341	3.464	4.562	3.701	3.777	4.406 (a)
65.689	68.096	66.520	62.696	61.505	61.197	59.693	60.839	68.694

ANNEXE

STATISTIQUES
MONÉTAIRES ET BANCAIRES
OUEST AFRICAINES

1960

Tableau N° 34 : Cours moyens mensuels du cacao

Mois	ABIDJAN (a)	LE HAVRE		LONDRES	NEW YORK
	C.A.F. Europe	Côte d'Ivoire	Togo	1 ^{er} terme	Accra disponible
	Fr. c.f.a./kg	Francs/kg		Sh/cwt	Cts/lb
CAMPAGNE 1958-1959					
Octobre 1958.....	173,77	382,00	391,00	287	37,94
Novembre —	198,20	414,00	422,00	335	43,72
Décembre —	192,07	407,80	413,40	318	40,95
Janvier 1959.....	190,97	407,75	412,75	295	37,16
Février —	180,88	380,75	386,00	278	36,47
Mars —	193,93	400,40	406,00	287	38,28
Avril —	190,89	397,25	403,25	288	37,48
Mai —	190,78	399,25	405,25	290	37,59
Juin —	185,74	389,40	396,00	289	37,25
Juillet —	173,40	373,25	381,25	274	36,69
Août —	169,90	370,00	378,60	273	37,56
Septembre —	174,41	372,75	381,75	268	37,84
CAMPAGNE 1959-1960					
Octobre 1959.....	170,47	356,25	364,25	258	37,28
Novembre —	165,91	353,00	357,60	258	34,22
Décembre —	152,31	327,00	329,00	237	30,88
Janvier 1960.....	146,76	314,00	316,00	233	29,99
Février —	144,75	313,40	316,20	222	28,71
Mars —	140,78	300,50	304,75	214	27,30
Avril —	143,81	306,75	310,75	220	28,34
Mai —	141,77	309,40	313,40	221	28,84
Juin —	136,07	306,75	310,75	219	28,70
Juillet —	133,73	307,50	311,50	219	29,20
Août —	132,69	308,60	312,60	...	28,46
Septembre —	131,22	303,75	308,50	212	29,24
CAMPAGNE 1960-1961					
Octobre 1960.....	141,75	304,80	309,80	215	29,78
Novembre —	133,48	297,25	302,25	208	28,96
Décembre —	119,98	262,25	267,25	191	25,20
Janvier 1961.....	111,22	236,00	241,25	177	23,13
Février —	103,79	228,00	234,00	164	21,58
Mars —	95,59	207,50	214,25	156	...

Tableau N° 35 : Exportations de cacao de l'Ouest africain

PAYS	1955	1956	1957	1958	1959	1960
Territoires de sortie :	Tonnes					
Côte d'Ivoire	75.210	75.754	66.497	46.334	63.263	62.896
Togo	14.156	4.555	3.100	6.917	8.362	9.414
Total	89.366	80.309	69.597	53.251	71.625	72.310
Destinations :						
France	21.030	29.880	26.748	25.159	26.902	29.960
Afrique du Nord	750	1.043	680	535	662	852
Etats-Unis d'Amérique	23.276	19.268	20.495	17.371	14.883	14.992
Grande-Bretagne	651	325	625	—	—	50
Union Belgo-Luxembourgeoise	250	585	714	150	437	1.515
Pays-Bas	24.714	15.743	10.037	5.272	13.655	12.738
Allemagne occidentale	8.447	4.830	3.817	—	2.252	3.322
Italie	5.226	4.887	3.434	905	1.353	2.270
Autres pays	5.022	3.748	3.047	3.859	(a) 11.481	(a) 6.611

a) Dont U.R.S.S. : 10.721 tonnes en 1959 et 4.504 tonnes en 1960.

Tableau N° 36 : Exportations de café de l'Ouest africain

PAYS	1956	1957	1958	1959	1960
Territoires de sortie	Tonnes				
Côte d'Ivoire	118.721	101.205	112.505	104.671	147.488
Dahomey	1.291	996	461	1.259	850
Togo	6.406	6.100	4.562	11.558	4.393
Autres	9	3	103	5	2
Ensemble	126.427	108.304	117.631	117.493	152.733
Destinations					
France	73.375	69.882	75.848	71.590	73.014
Algérie	22.245	18.205	25.904	20.306	21.601
Tunisie	429	437	731	392	469
Maroc	5.291	4.505	1.495	1.506	4.952
Autres pays zone franc	—	50	286	332	118
Pays-Bas	105	—	15	133	797
Italie	1.334	1.501	479	1.422	7.957
Etats-Unis d'Amérique	23.385	12.886	17.394	20.891	37.839
Autres pays	263	838	479	921	(a) 5.986

(a) Dont Belgique : 1.732 tonnes, Allemagne occidentale : 1.214, Grèce : 365, Suisse : 286 et U.R.S.S. : 234 tonnes.

Tableau N° 37 : Exportations de cacao en fèves des pays producteurs de la zone franc : Année 1960

Clients \ Producteurs	OUEST AFRICAÏN			Afrique Equat.	Came- roun	Mada- gascar (a)	Nouvelles Hébrides	Guade- loupe	Marti- nique	TOTAL	Importance relative des débouchés
	Côte d'Ivoire	Togo	Total								
	Tonnes métriques										%
France	25.752	4.208	29.960	358	19.883	330	699	175	164	51.569	37,7
Autres pays zone franc.....	832	20	852	3.326	261	—	—	—	—	4.439	3,3
Total	26.584	4.228	30.812	3.684	20.144	330	699	175	164	56.008	41,0
Etats-Unis.....	13.443	1.549	14.992	—	5.698	—	—	—	—	20.690	15,1
U.B.L.	531	984	1.515	—	156	—	—	—	—	1.671	1,2
Pays-Bas	10.636	2.102	12.738	129	25.093	—	—	—	—	37.960	27,8
Italie	2.149	121	2.270	—	3.101	—	—	—	—	5.371	3,9
Allemagne Occidentale.....	3.090	232	3.322	82	3.762	14	—	—	—	7.180	5,2
U.R.S.S.	4.504	—	4.504	—	376	—	—	—	—	4.880	3,6
Autres pays	(b)1.959	198	2.157	—	568	—	256	—	—	2.981	2,2
Total	62.896	9.414	72.310	3.895	58.898	344	955	175	164	136.741	100,0
	Pourcentages										
Importance relative des pays producteurs	46,0	6,9	52,9	2,8	43,1	0,3	0,7	0,1	0,1	100,0	

(a) Non compris Comores (chiffres non parvenus). — (b) Dont Union Sud-Africaine : 1.156.

Tableau N° 38 : Exportations de café vert des pays producteurs de la zone franc : Année 1960

Producteurs Clients	OUEST AFRICAIN			Afrique Equat.	Came- roun	Mada- gascar (a)	Nouvelle- Calédonie	Nouvelles Hébrides	Océanie	Guade- loupe	Marti- nique	TOTAL	Importance relative des débouchés
	Côte d'Ivoire	Dahomey	Togo										
	Tonnes métriques												%
France	68.479	784	3.749	5.035	22.468	29.844	1.341	219	114	85	—	132.118	57,0
Autres pays zone franc..	26.570	66	504	985	1.755	1.604	—	—	—	10	5	31.499	13,6
Total	95.049	850	4.253	6.020	24.223	31.448	1.341	219	114	95	5	163.617	70,6
Gde-Bretagne	145	—	—	—	137	—	—	—	—	—	—	282	0,1
Etats-Unis ...	37.779	—	60	271	2.096	5.788	—	—	—	—	—	45.994	19,9
U.B.L.	1.732	—	—	72	228	437	—	—	—	—	—	2.469	1,1
Pays-Bas	797	—	—	8	134	53	—	—	—	—	—	992	0,4
Italie	7.877	—	80	3	2.926	1.014	—	—	—	—	—	11.900	5,1
Allem. Occ. .	1.214	—	—	—	149	481	—	—	—	—	—	1.844	0,8
Suisse	286	—	—	30	544	838	—	—	—	—	—	1.698	0,7
Autres pays .	2.609	—	—	90	75	144	—	—	—	—	—	2.918	1,3
Total	147.488	850	4.393	6.494	30.512	40.203	1.341	219	114	95	5	231.714	100,0
	Pourcentages												
Importance relative des pays producteurs	63,7	0,4	1,9	2,8	13,2	17,3	0,6	0,1	—	—	—	100,0	

(a) Non compris Comores (chiffres non parvenus).

Tableau N° 39 : Cacao en fèves : Importations en France

PROVENANCES	1955	1956	1957	1958	1959	1960
Tonnes métriques						
Etranger	10.609	8.963	11.616	8.211	8.109	8.533
Pays de la zone franc	33.090	42.719	47.943	47.709	48.119	48.134
Total	43.699	51.682	59.559	55.920	56.228	56.667
dont :						
Côte d'Ivoire	18.491	25.178	26.561	19.731	22.180	22.975
Togo	2.507	1.937	2.336	3.113	4.640	4.216
Afrique Equatoriale	243	285	295	517	519	501
Cameroon	10.723	13.983	17.412	23.104	19.819	18.953
Ghana	8.295	5.104	5.400	6.380	4.753	5.330
Nigéria.....			4.509	408	2 463	1.485
Autres terr. brit. Afr. (côte occ.).....			25	—	—	—
Brésil	642	666	179	392	43	606
Pourcentages						
Part de la zone franc	76	83	80	85	86	85
Part de l'Afrique de l'Ouest.....	48	52	49	41	48	48

Source : Statistiques du commerce extérieur de la France.

Tableau N° 40 : Café vert : Importations en France

PROVENANCES	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960
Tonnes métriques							
Etranger	57.920	62.116	49.717	48.878	40.808	47.043	52.561
Pays de la zone franc	110.753	122.113	132.604	132.685	148.238	149.731	145.149
Total	168.673	184.229	182.321	181.563	189.046	196.774	197.710
dont :							
<u>Zone franc</u>							
Ouest Africain	55.450	64.365	69.951	73.895	77.268	76.831*	80.598*
Togo	2.885	3.751	5.508	6.106	4.165	10.498	4.197
Afrique Equatoriale	2.999	3.827	3.845	4.014	4.220	3.846	4.334
Cameroun	9.396	13.321	14.303	14.515	24.452	24.345	20.984
Madagascar	37.626	34.879	36.798	31.779	36.163	32.214	33.215
<u>Etranger</u>							
Brésil	49.442	45.478	38.166	36.147	33.540	39.397	39.464
Haïti	3.353	4.824	3.620	3.404	1.608	92	2.536
Colombie	1.507	1.860	908	628	860	798	597
Vénézuéla.....	895	1.871	905	159	25	846	674
Equateur	577	1.404	1.528	824	1.749	1.505	2.915
Indonésie	322	1.684	1.273	4.748	446	22	11
Ethiopie et Erythrée	242	861	580	967	1.079	1.074	1.261
Congo Belge.....	—	1.193	545	748	682	890	1.342
Pourcentages							
Part de la zone franc	66	66	73	73	78	76	73
Part de l'Afrique de l'Ouest....	35	37	41	44	43	44	43

* Dont Guinée : 13.248 tonnes en 1959 et 7767 tonnes en 1960.

Source : Statistiques du commerce extérieur de la France.

Tableau N° 41 : Bananes : Importations en France

PROVENANCES	1955	1956	1957	1958	1959	1960
	Tonnes					
Pays de la zone franc	267.056	262.096	305.367	351.237	341.222	345.174
Etranger	4.253	3.882	3.999	355	161	7.470
Total	271.309	265.978	309.366	351.592	341.383	352.644
dont : Côte d'Ivoire					34.564	66.740
Guinée	93.025	78.774	80.358	99.448	25.315	4.949
Cameroun	53.073	51.942	66.349	62.892	50.646	35.634
Guadeloupe	68.647	59.468	66.642	86.786	103.956	111.784
Martinique	52.203	70.714	90.839	100.954	125.615	124.403
Iles Canaries	4.253	3.882	3.833	355	—	—
	Pourcentages					
Part de la zone franc	98	99	99	100	100	98
Part de l'Ouest Africain	34	30	26	28	18	20

Source : Statistiques du Commerce Extérieur de la France.

Tableau N° 42 : Coton : Production commercialisée

TERRITOIRES	1955-56	1956-57	1957-1958	1958-59	1959-60
	Tonnes de coton graine				
Soudan { Office du Niger*	3.165	2.817	1.810	2.100	3.582
Culture sèche ..	1.538	2.600	2.884	3.825	2.653
Haute-Volta	1.295	2.605	3.490	2.845	1.019
Côte d'Ivoire	3.093	2.811	4.985	2.136	4.600
Dahomey	1.651	2.359	3.278	2.085	2.905
Niger	—	114	329	913	1.257
Togo	3.434	6.115	5.873	5.850	9.002
Total	14.176	19.421	22.649	19.754	25.018

* Production commercialisée par l'Office du Niger. - Les cessions à l'artisanat sont estimées à un millier de tonnes environ.

Tableau N° 43 : Echanges commerciaux entre la France et les Etats ouest africains*

ÉTATS	Année 1959	Année 1960	Variation
	Millions N.F.		± %
Exportations de France			
— vers l'U.D.O.A.	1.044,3	1.199,6	+ 14,9
— vers le Togo.....	31,1	67,8	+ 118,0
Total	1.075,4	1.267,4	+ 17,9
Importations en France			
— de l'U.D.O.A.	1.119,4	1.157,5	+ 3,4
— du Togo	71,6	53,1	— 25,8
Total	1.191,0	1.210,6	+ 1,6
Balance (pour la France)	— 115,6	+ 56,8	*
*Non compris or industriel.			

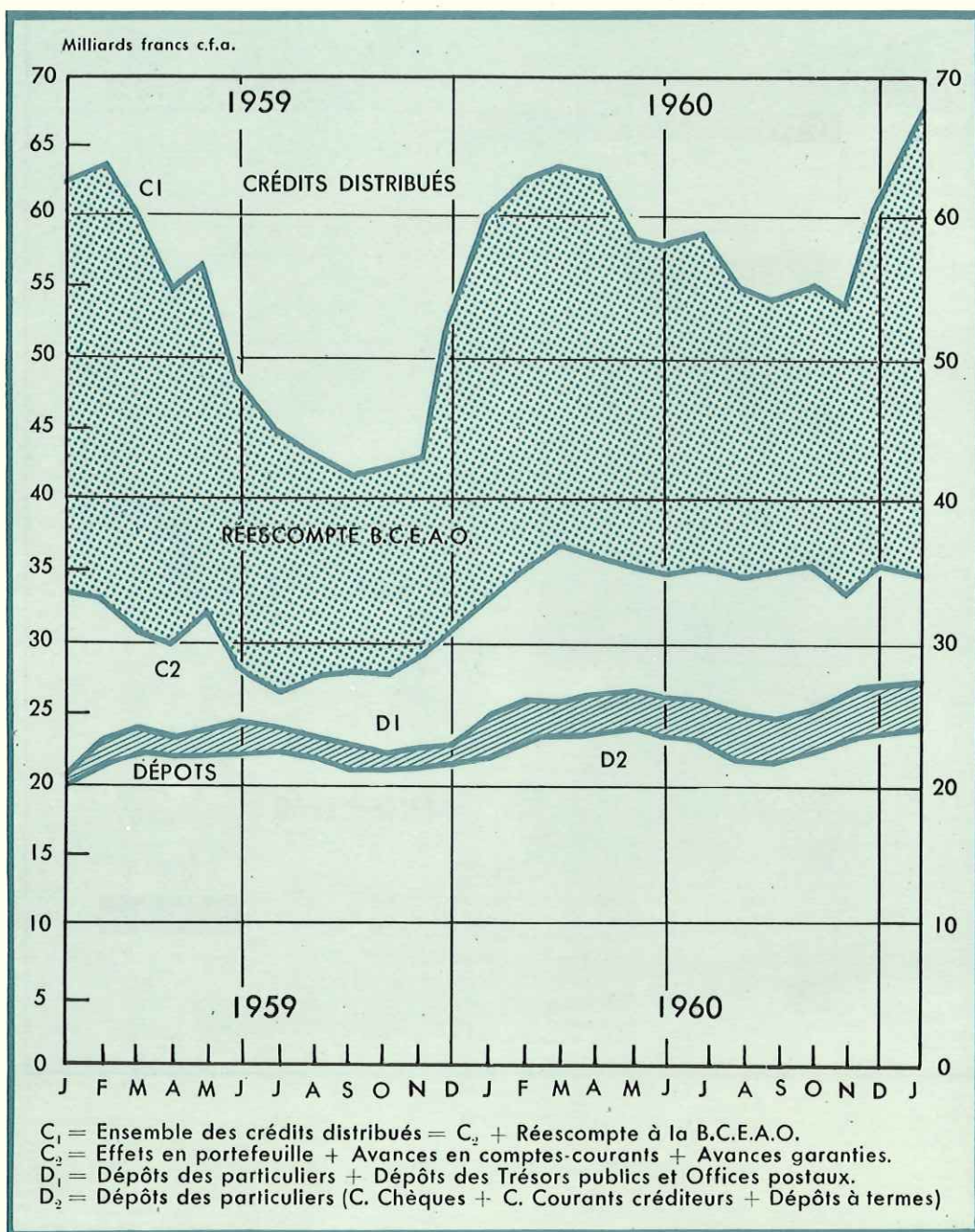
Source : Statistiques du commerce extérieur de la France.

Tableau N° 44 : Dépôts de la clientèle dans les Banques commerciales (a)

DATES	PARTICULIERS ET ENTREPRISES				Comptes Trésor Public et Offices Postaux	TOTAL
	Comptes Chèques	Comptes Courants	Dépôts à terme	Total		
Millions de francs c.f.a.						
1959						
Janvier.....	6.225,0	13.747,1	1.484,9	21.457,0	647,2	22.104,2
Février.....	6.674,0	15.044,0	1.394,8	23.112,8	877,4	23.990,2
Mars.....	7.054,4	15.152,8	1.396,7	23.603,9	695,1	24.299,0
Avril.....	6.877,8	14.370,3	1.541,3	22.789,4	844,5	23.633,9
Mai.....	6.931,0	15.257,4	1.573,9	23.762,3	947,7	24.710,0
Juin.....	8.222,2	15.068,1	1.551,4	24.841,7	1.462,9	26,304,6
Juillet.....	7.073,1	14.505,0	1.645,5	23.223,6	1,220,8	24.444,4
Août.....	6.887,1	14.116,3	1.761,5	22.764,9	1.126,1	23.891,0
Septembre.....	6.463,8	13.460,6	2.084,0	22.008,4	1.158,3	23.166,7
Octobre.....	6.700,7	13.024,5	2.105,5	21.830,7	623,3	22.454,0
Novembre.....	7.014,0	13.312,6	2.268,4	22.595,0	736,5	23.331,5
Décembre.....	7.332,0	13.124,3	2.068,1	22.524,4	565,2	23.089,6
1960						
Janvier.....	7.479,7	13.641,1	1.955,0	23.075,8	2.966,7	26.042,5
Février.....	7.742,4	14.054,6	2.016,2	23.813,2	3.100,4	26.913,6
Mars.....	7.802,5	14.164,4	2.021,5	23.988,4	2.701,8	26.690,2
Avril.....	7.684,2	14.680,2	2.081,0	24.445,4	2.390,2	26.835,6
Mai.....	7.741,0	14.975,0	2.192,0	24.908,0	2.250,5	27.158,5
Juin.....	7.313,4	14.463,7	2.145,1	23.922,2	2.480,2	26.402,4
Juillet.....	7.172,3	14.774,8	2.242,6	24.189,7	2.617,8	26.807,5
Août.....	6.940,6	13.151,8	2.312,4	22.404,8	2.754,0	25.158,8
Septembre.....	6.910,1	12.469,6	2.359,6	21.739,3	2.680,6	24.419,9
Octobre.....	6.850,2	13.221,2	1.985,7	22.057,1	3.176,8	25.233,9
Novembre.....	6.820,2	14.070,3	1.972,2	22.862,7	3.360,6	26.223,3
Décembre.....	7.236,8	14.292,9	1.790,1	23.319,8	3.412,8	26.732,6

(a) B.A.O. - B.C.A. - B.N.C.I. - Crédit Lyonnais - Société Générale - Ensemble des guichets de Mauritanie, du Sénégal, du Mali, de Côte d'Ivoire, de Haute-Volta, du Niger, du Dahomey et du Togo.

Opérations des banques commerciales



OPÉRATIONS DES BANQUES COMMERCIALES

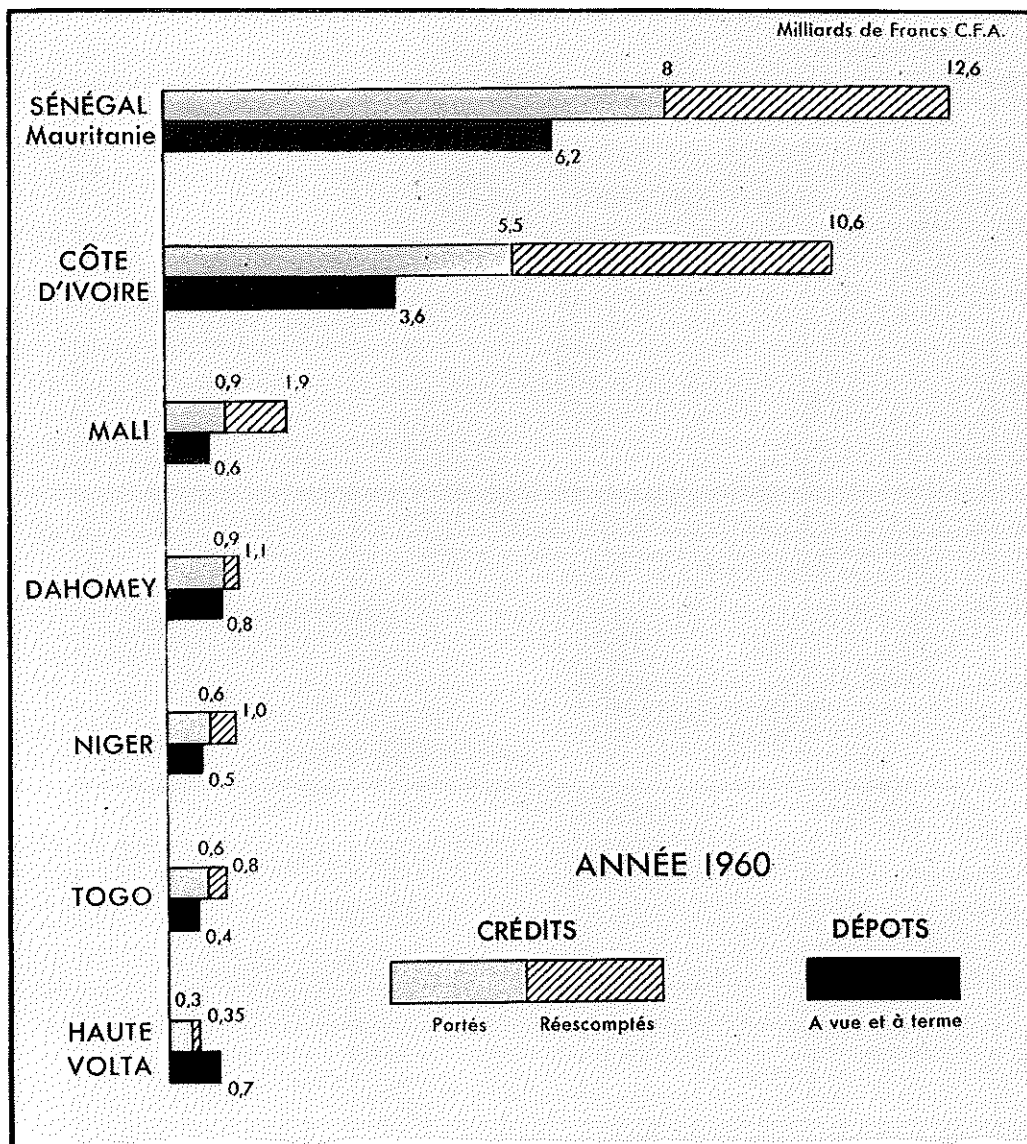


Tableau N° 45 : Dépôts en Comptes Courants Postaux des particuliers et entreprises

CENTRES	1958	1959				1960		
	31 déc.	31 mars	31 août	31 déc.		31 mars	31 août	31 déc.
Millions de francs c.f.a.								
Saint-Louis	411,8	334,4	245,2	226,0		345,3	231,2	247,5
Dakar	1.826,5	1.861,8	1.926,1	1.894,4		2.044,3	1.601,2	1.797,2
Bamako	326,0	357,4	381,7	419,9		397,6	450,3	582,4
Abidjan	597,3	769,1	746,1	786,5		806,0	848,7	848,4
Ouagadougou	270,8	364,0	512,4	368,3		336,5	354,3	372,8
Niamey	308,6	428,1	446,7	359,0		409,0	391,3	353,4
Cotonou	382,0	441,3	471,1	428,6		482,4	544,5	474,0
Lomé	20,6	26,9	26,1	35,7		48,2	65,2	65,0
Total	4.143,6	4.583,0	4.755,4	4.518,4		4.869,3	4.486,7	4.740,7

Tableau N° 46 : Concours à court terme consentis par la Banque Centrale

AGENCES	1959 31 octobre	1960 29 février	1960 31 octobre	Variation 1959-1960
Millions de francs c.f.a.				
Dakar	4.985,4	10.930,6	6.567,7	+ 1.582,3
Bamako	894,0	1.093,3	1.131,8	+ 237,8
Abidjan	7.636,8	12.478,1	9.334,4	+ 1.697,6
Ouagadougou	49,0	142,0	90,0	+ 41,0
Niamey (a)	45,0	1.015,0	522,0	+ 477,0
Cotonou (a)	611,7	470,8	578,4	— 33,3
Lomé	119,0	439,8	434,0	+ 315,0
Total	14.340,9	26.569,6	18.658,3	+ 4.317,4
Non répartis (b)	4.858,0	4.858,0	3.470,0	— 1.388,0
Total général	19.198,9	31.427,6	22.128,3	+ 2.929,4

(a) L'apparente diminution du portefeuille de l'agence de Cotonou et l'accroissement de celui de l'agence de Niamey (à laquelle est rattachée la sous-agence de Zinder) s'expliquent en réalité par un nouvel aménagement de la gestion des opérations d'escompte.

(b) Créance du Trésor. L'amortissement de cette créance s'effectue pour partie par recours au réescompte à Dakar.

Tableau N° 47 : Dépôts des entreprises et particuliers dans les Banques commerciales

ÉTATS	1959			1960			Variation décembre 1959-1960
	28 février	31 octobre	31 décembre	29 février	31 octobre	31 décembre	
	Milliards de francs c.f.a.						%
Sénégal, Mauritanie	10.600,3	10.345,4	10.060,4	11.108,7	9.612,6	9.520,8	— 5,4
Mali	1.422,4	1.361,8	1.283,8	1.327,2	1.183,1	1.588,3	+ 23,7
Côte d'Ivoire	7.072,6	6.414,9	7.294,5	7.376,5	7.140,3	7.992,3	+ 9,6
Haute-Volta	963,2	1.037,9	1.050,4	1.016,8	1.095,4	1.195,6	+ 13,8
Niger	578,4	532,9	635,0	776,6	732,7	740,6	+ 16,6
Dahomey	1.326,9	1.439,6	1.480,0	1.429,9	1.490,6	1.481,9	+ 0,1
Togo	686,9	698,2	720,3	777,5	802,4	800,3	+ 11,1
Total	22.650,7	21.830,7	22.524,4	23.813,2	22.057,1	23.319,8	+ 3,5
Guinée	2.504,2	2.713,1	2.307,8	2.713,6	—	—	—
Total général	25.154,9	24.543,8	24.832,2	26.526,8	22.057,1	23.319,8	

Tableau N° 48 : Engagements des banques commerciales*

ÉTATS	1959		1960			Variations	
	31 octobre	31 décembre	29 février	31 octobre	31 décembre	octobre	décembre
						1959-1960	1959-1960
	Millions de francs c.f.a.					Pourcentage	
Sénégal, Mauritanie	17.780,4	24.884,0	29.568,8	23.819,2	27.828,7	+ 34,0	+ 11,8
Mali	2.203,3	2.452,5	2.575,7	3.158,1	3.059,1	+ 43,3	+ 24,7
Côte d'Ivoire	18.127,1	20.089,7	23.529,7	21.460,0	22.095,5	+ 18,4	+ 10,0
Haute-Volta	541,0	544,9	833,5	820,2	909,7	+ 51,6	+ 66,9
Niger.....	1.440,3	2.422,1	2.257,7	1.824,7	2.838,8	+ 26,7	+ 17,2
Dahomey	1.796,7	2.169,5	2.413,6	2.324,3	2.451,8	+ 29,4	+ 13,0
Togo	1.319,3	1.555,5	1.995,7	1.679,9	2.126,0	+ 27,3	+ 36,7
Total	43.208,1	54.118,2	63.174,7	55.086,4	61.309,6	+ 27,5	+ 13,3
Guinée	5.352,5	5.322,9	6.348,7	—	—	—	—
Total général	48.560,6	59.441,1	69.523,4	55.086,4	61.309,6		

* Effets escomptés, avances en comptes courants et avances garanties.

Tableau N° 49 : Versements et prélèvements de billets aux caisses de la Banque Centrale en 1960 °

COUPURES	Versements			Prélèvements	Excédent des	
	Clientèle Ouest Afrique (a)	Autres banques d'émission (b)	Total		Versements	Prélèvements
	Nombre de billets					
5.000	7.740.000	744.000	8.484.000	8.409.000	75.000	—
1.000	50.551.000	1.921.000	52.472.000	54.255.000	—	1.783.000
500	14.071.000	48.000	14.119.000	14.569.000	—	450.000
100	126.486.000	248.000	126.734.000	128.493.000	—	1.759.000
50	67.346.000	142.000	67.488.000	67.821.000	—	333.000
Total	266.194.000	3.103.000	269.297.000	273.547.000	75.000	4.325.000

° Non compris mise en circulation encaisse agence de Conakry saisie le 1^{er} mars 1960

(a) Trésors publics et banques dans l'ouest africain.

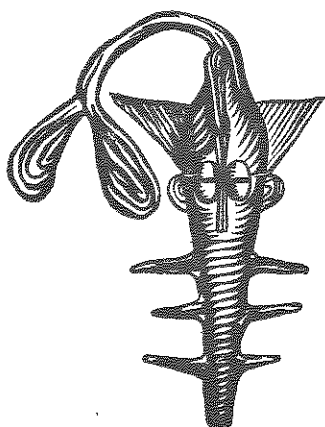
(b) Billets de notre émission échangés à l'extérieur.

**Tableau N° 50 : Balance générale des règlements extérieurs
exécutés par la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
du 1^{er} octobre 1959 au 30 septembre 1960**

AGENCES B.C.E.A.O.	Transferts pour le compte			Total
	Trésor	C.C.C.E.	Banques	
Millions de francs c.f.a.				
Dakar	+10.348	— 484	— 7.514	+2.350
Bamako	+ 4.599	+ 804	—10.158	—4.755
Conakry	+ 864	— 57	+ 1.779	+2.586
Abidjan	— 3.431	+ 904	+ 5.217	+2.690
Ouagadougou	+ 3.598	— 90	— 4.454	— 946
Niamey	+ 3.918	+ 78	— 4.432	— 436
Cotonou.....	+ 2.679	+ 373	— 2.317	+ 735
Lomé.....	+ 966	+ 111	— 361	+ 716
Transferts scripturaux	+23.541	+1.639	—22.240	+2.940
Echanges extérieurs billets ouest africains	—	—	— 3.023	—3.023
Autres opérations non réparties (a)	— 183	—	+ 672	+ 489
Total général	+23.358	+1.639	—24.591	+ 406

(a) Opérations du Siège avec le Trésor public et surtout rachat des billets ouest africains échangés en France

STATISTIQUES
OUEST AFRICAINES
1960



Index des tableaux statistiques
insérés au Rapport d'activité 1960
de la Banque Centrale
des Etats de l'Afrique de l'Ouest

DONNÉES ESSENTIELLES

	Page
T. 1 — Superficie et population	2
T. 2 — Dépenses intérieures brutes	2

PRODUCTION

Arachide

T. 4 — Production ouest africaine	9
T. 5 — Prix de vente C. A. F. zone franc	10
T. 6 — Prix au producteur africain	10
T. 11 — Cours mondiaux (Nigeria)	18

Banane

T. 41 — Importations en France	72
--------------------------------------	----

Cacao

T. 8 — Production ouest africaine	15
T. 9 — Classement par qualité, Côte d'Ivoire	16
T. 10 — Ecart entre cours de soutien et de réalisation	16
T. 11 — Cours sur les marchés mondiaux	18
T. 34 — Cours moyens mensuels	66
T. 37 — Exportations zone franc 1960	68
T. 39 — Importations en France	70

Café

T. 7 — Classement par qualité, Côte d'Ivoire	11
T. 11 — Cours sur les marchés mondiaux	18
T. 36 — Exportations ouest africaines	67
T. 38 — Exportations zone franc 1960	69
T. 40 — Importations en France	71

Coton

T. 42 — Production commercialisée	72
---	----

Energie

T. 3 — Dépenses de recherches de pétrole	8
--	---

PRIX

T. 6 — Prix minimum d'achat au producteur	10
T. 11 — Cours mondiaux arachides - café - cacao	18
T. 12 — Indices prix gros France	18
T. 13 — Indices prix à la consommation familiale type européen à Dakar, Abidjan	19
T. 14 — Indices prix à la consommation familiale africaine à Abidjan	19
T. 15 — Indices prix mondiaux	22

CRÉDITS A L'ÉCONOMIE

T. 20 — Crédits à l'économie ouest africaine	33
T. 21 — Crédits sur ressources monétaires	34
T. 22 — Crédits à court terme	36
T. 48 — Engagements des banques commerciales	77

MONNAIE

Monnaie fiduciaire

T. 26 — Circulation fiduciaire trimestrielle	40
T. 27 — Répartition par coupures	42
T. 28 — Composition de la circulation fiduciaire au 31 décembre 1960	42
T. 30 — Emissions nettes par agences	43
T. 31 — Billets en circulation	44
T. 49 — Mouvements billets avec public	78

Monnaie scripturale

T. 44/47 — Dépôts en banques commerciales	74/76
T. 45 — Dépôts en comptes courants postaux	75

RÈGLEMENTS EXTÉRIEURS

T. 16/56 — Balance des règlements extérieurs	26/79
T. 17 — Echange en France des billets ouest africains	28
T. 18 — Balance des transferts par agences B.C.E.A.O.	30
T. 19 — Transferts pour comptes autres que Trésor français,	32

COMMERCE EXTÉRIEUR

T. 43 — Commerce avec la France	73
---------------------------------------	----

BANQUE CENTRALE

T. 32 — Avoirs en francs français	55
T. 33 — Portefeuille (réescompte) et avances	56
T. 23 — Concours aux banques ouest africaines	38
T. 24 — Accords de réescompte à moyen terme	38
T. 25/46 — Concours à court terme	39/75
Taux des opérations de crédit	24
Commissions de transfert	24
Situation au 31 décembre 1960	61
Compte profits et pertes 1960	54
Situation en fin de mois 1960	62
(Voir monnaie-Crédit-Règlements extérieurs)	

